



Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 1999

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 1999

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-4/15-1999

ISBN 0-660-61027-2



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, le rapport d'automne sur le rendement comprend 82 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport du gouvernement intitulé *Une gestion axée sur les résultats* – Volume 1 et 2.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 1999, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le projet pilote de *Rapport sur les plans et priorités* pour 1998-1999. Les principaux engagements en matière de résultats pour l'ensemble des ministères et organismes sont aussi inclus dans *Une gestion axée sur les résultats* - Volume 2.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner et de mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7042
Télécopieur : (613) 957-7044

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

**Rapport ministériel sur le rendement
pour la période se terminant le 31 mars 1999**



Lucienne Robillard
Présidente du Conseil du Trésor

Table des matières

Sommaire

Message

Aperçu du Ministère	1
Mandat, mission et vision	1
Rôle	3
Réalisations du Ministère	4
Attentes en matière de rendement.....	4
Réalisations en matière de rendement.....	6
1. Guider le renouvellement des effectifs de la fonction publique fédérale	6
1.1 Une fonction publique bien dirigée	7
1.2 Un effectif qui repose sur des valeurs	7
1.3 Un effectif productif.....	8
1.4 Un milieu de travail habilitant	9
1.5 Un effectif durable	10
2. Mettre l'accent sur le service et l'innovation.....	11
2.1 Améliorer l'accès aux services gouvernementaux.....	12
2.2 Améliorer la qualité du service	14
2.3 Renforcer la gouvernance et la responsabilisation	14
3. Améliorer la gouvernance moderne et la gestion du rendement.....	15
3.1 Affectation efficace des ressources en fonction des priorités du gouvernement	15
3.2 Compréhension des priorités, des tensions et des enjeux ministériels et interministériels (analyse des programmes et conseils en la matière).....	16
3.3 Planification efficace des activités.....	17
3.4 Présentation de renseignements utiles au Parlement sur la gestion des dépenses.....	18
3.5 Modernisation de la fonction de contrôleur	18
3.6 Amélioration de la mesure des résultats et des rapports sur les résultats	19
3.7 Gestion rigoureuse des ressources publiques	20
3.8 Cadre de gestion efficace pour la fonction de contrôleur.....	21
4. Exploiter la gestion de l'information et les technologies de l'information pour appuyer les objectifs du gouvernement	22

4.1 Réduction au minimum de la perturbation des services essentiels aux Canadiennes et aux Canadiens lors du passage à l'an 2000.....	22
4.2 Leadership stratégique en matière de GI/TI dans l'administration fédérale	25
4.3 Investissement efficient et efficace dans l'infrastructure des TI à l'échelle du gouvernement.....	26
4.4 Effectif compétent en GI/TI	27
5. Administration des services ministériels du SCT	28
Rapports consolidés.....	31
Préparation à l'an 2000.....	31
Le point sur le développement durable	32
Mise en œuvre de la fonction moderne de contrôleur au SCT	35
Rendement financier	37
Vue d'ensemble du rendement financier.....	37
Tableau financier 1 : Sommaire des crédits approuvés	39
Tableau financier 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles.....	40
Tableau financier 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles.....	42
Tableau financier 4 : Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité.....	43
Tableau financier 5 : Recettes disponibles	45
Tableau financier 6 : Paiements de transfert	46
Tableau financier 7 : Assurances de la fonction publique	47
Tableau financier 8 : Pensions de la fonction publique	48
Renseignements supplémentaires	49
Organisation du Ministère.....	49
Programme	49
Secteurs d'activité et responsables	49
Sommaire des principaux engagements en matière de résultats	51
Évolution du Secrétariat – Concordance avec l'ancienne structure	53
Organigramme.....	55
Sites Web et personnes-ressources.....	56
Lois appliquées par le SCT et textes législatifs connexes	58
Liste des rapports annuels prévus par la loi et autres rapports ministériels	59

Sommaire

Au cours de l'exercice 1998-1999, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT ou le Secrétariat) s'était fixé quatre priorités : guider le renouvellement des effectifs de la fonction publique fédérale; mettre l'accent sur le service et l'innovation; améliorer la gouvernance moderne et la gestion du rendement; exploiter la gestion de l'information et les technologies de l'information pour appuyer les objectifs globaux du gouvernement. Les principales initiatives réalisées à l'appui de ces priorités sont exposées ci-dessous.

Guider le renouvellement des effectifs de la fonction publique fédérale

Principales réalisations :

Le SCT essaie avant tout de développer le potentiel des personnes et des collectivités fonctionnelles, de rationaliser les structures et les systèmes et d'améliorer les résultats et la responsabilisation. Il a élaboré le Cadre de travail pour une saine gestion des ressources humaines en collaboration avec les ministères, afin de les aider à mesurer la qualité de la gestion de leurs ressources humaines dans cinq principaux champs de résultat : le leadership, les valeurs, la productivité, un milieu habilitant et la durabilité. Ces termes sont décrits dans le document.

Le nouveau Programme de gestion du rendement pour les cadres rattache la rémunération totale en espèces à la réalisation de certains engagements de façon à promouvoir la gestion par résultats.

Le Programme des mesures positives d'équité en emploi, lancé le 8 octobre 1998, prévoit un maximum de 10 millions de dollars par année, d'ici au 31 mars 2002, pour aider les ministères et organismes à atteindre leurs objectifs d'équité en emploi.

Grâce à la Norme générale de classification (NGC), le nombre de groupes professionnels dans la fonction publique est passé de 72 à 29, ce qui permettra de gérer de façon plus efficace les ressources humaines et d'accroître la mobilité des employés. La conversion à la NGC se fera graduellement au cours de 1999.

Au total, 27 des 30 groupes ayant participé à la dernière série de négociations ont signé une nouvelle convention collective.

Les représentants des employés et des retraités de la fonction publique ont été invités à participer à des consultations officielles sur les modifications proposées en ce qui a trait aux pensions.

Le SCT s'est appliqué à promouvoir l'usage des deux langues officielles dans la fonction publique fédérale.

Le SCT est parvenu à conclure des accords sur les droits et les responsabilités des employés et des ministères touchés par les compressions de personnel.

Le Programme de stages pour les jeunes dans le secteur public fédéral a permis de créer 4 100 stages dans plus de 70 organisations fédérales dans toutes les régions du Canada.

Mettre l'accent sur le service et l'innovation

Principales réalisations :

Une architecture d'amélioration du service a été établie afin d'améliorer l'accès des Canadiennes et des Canadiens aux services gouvernementaux ainsi que la prestation de ces services.

Un plan d'activités stratégique ainsi qu'un plan de mise en œuvre en trois étapes ont été dressés pour l'initiative Service Canada (un guichet unique pour la prestation des services fédéraux aux Canadiennes et aux Canadiens).

Le projet de refonte des Pages bleues a été lancé afin d'aider les citoyens à trouver plus facilement les numéros de téléphone des services gouvernementaux.

Des mesures ont été prises en 1998-1999 pour appliquer avec plus de vigueur le Programme de coordination de l'image de marque.

Le gouvernement est continuellement à l'affût de nouvelles façons d'offrir ses services à la population canadienne. Le SCT a fourni de l'aide et des conseils à ce sujet à 17 organisations fédérales.

Améliorer la gouvernance moderne et la gestion du rendement

Principales réalisations :

Le SCT a fourni de l'aide et des conseils aux ministères en ce qui concerne l'élaboration de nouvelles politiques, de nouveaux cadres d'orientation, d'ententes clés et de modifications à apporter aux programmes en vigueur. Il a aussi conseillé les ministres du Conseil du Trésor, le président du Conseil du Trésor et les autres organismes centraux et a contribué à l'établissement du budget.

Le programme Travaux d'infrastructure Canada, dont les coûts étaient partagés entre le gouvernement fédéral et les administrations provinciales et municipales, a pris fin le 31 mars 1999. Depuis 1994, le gouvernement a investi 2,4 milliards de dollars dans plus

de 17 000 projets qui auront permis de créer environ 130 000 emplois et d'améliorer considérablement l'infrastructure locale au Canada.

Une approche renouvelée de la planification des activités dans l'administration fédérale a été adoptée en 1998-1999.

Le président a déposé au Parlement tous les principaux documents annuels sur la gestion des dépenses.

Le SCT collabore avec ses partenaires à la réalisation de plusieurs projets portant sur la modernisation de la fonction de contrôleur, la mesure des résultats et la gestion des ressources publiques. Il s'emploie notamment à établir un cadre pour la fonction de contrôleur afin de traiter les questions concernant la transition à la comptabilité d'exercice et l'amélioration de la gestion des risques et de la gestion des comptes débiteurs.

Exploiter la gestion de l'information et les technologies de l'information (GI/TI) pour appuyer les objectifs globaux du gouvernement

Principales réalisations :

Le SCT a élaboré les *Orientations stratégiques pour la gestion de l'information et la technologie de l'information au gouvernement*. Ce document établit un plan d'action pluriannuel qui est axé sur les grandes priorités du gouvernement.

Le SCT a coordonné les efforts déployés dans toute l'administration fédérale pour relever le défi de la date de l'an 2000.

Le SCT a poursuivi l'élaboration du Cadre amélioré pour la gestion (CAG) de la TI, qui vise à promouvoir l'utilisation stratégique des investissements en GI/TI en les rattachant de plus près aux besoins opérationnels.

Le SCT a exercé un leadership et offert son soutien et des conseils intégrés dans le domaine de la GI/TI aux ministres du Conseil du Trésor et aux ministères clients.

Un cadre d'action à plusieurs paliers a été conçu et adopté pour la gestion de l'Infrastructure à clé publique.

Message

À titre de nouvelle présidente du Conseil du Trésor, j'ai le plaisir de déposer au Parlement le *Rapport sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 1999* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Il est de mon devoir de m'assurer que toutes les Canadiennes et tous les Canadiens reçoivent la meilleure information possible concernant les actions prises par le Secrétariat à titre de conseil de gestion pour l'ensemble des ministères.

Que votre intérêt porte sur la gestion des ressources humaines ou des ressources financières, sur la fonction moderne de contrôleur, sur la gestion de l'information et les technologies de l'information ou encore sur le service et l'innovation, vous trouverez dans le présent rapport tous les renseignements sur les réalisations accomplies par le Secrétariat.

Le présent rapport, comme tous ceux de mes collègues des autres ministères et organismes gouvernementaux, représente l'outil par excellence permettant de comparer nos engagements à nos réalisations. Les Canadiennes et les Canadiens pourront constater d'eux-mêmes comment le Secrétariat poursuit sa quête afin de mettre en œuvre le meilleur système de gestion publique possible.

Je vous invite donc à prendre le temps de lire le rapport et à me faire parvenir vos commentaires.

La présidente du Conseil du Trésor,
Lucienne Robillard

Aperçu du Ministère

Mandat, mission et vision

Le Conseil du Trésor est l'un des quatre comités du Cabinet du Conseil privé de la Reine pour le Canada. Il se compose du président du Conseil du Trésor, du ministre des Finances et de cinq autres ministres nommés par le gouverneur en conseil.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT ou le Secrétariat), organe administratif du Conseil du Trésor, est dirigé par un secrétaire et contrôleur général qui relève du président du Conseil du Trésor.

La liste des lois pertinentes est présentée à la page 58.

Mandat

Appuyer le Conseil du Trésor dans son rôle de comité de ministres ainsi que le président, et s'acquitter des responsabilités légales qui lui incombent en sa qualité d'organisme fédéral central.

Mission

Aider le gouvernement du Canada à gérer prudemment ses ressources humaines, financières, informationnelles et technologiques afin d'appuyer le mieux possible ses objectifs et ses priorités.

Vision

Une organisation intégrée, stratégique et orientée vers l'élaboration de politiques qui offre un guichet unique de services, un leadership et un soutien pour aider les ministères à atteindre les résultats escomptés, à conseiller les ministres sur les décisions qui touchent l'ensemble de l'administration fédérale et à mieux rendre compte au Parlement et aux Canadiennes et aux Canadiens.

Voici les principes sur lesquels reposent les activités du Secrétariat :

Rendement : améliorations réalisées au moyen d'une gestion et de rapports fondés sur les résultats et d'un respect des valeurs primordiales.

Prudence : une approche éclairée et équilibrée de l'affectation des ressources, des programmes, des nouvelles priorités en matière de politiques et des investissements stratégiques.

Productivité : innovation et technologie; culture fondée sur l'apprentissage et les connaissances, cadres et outils de travail.

Partenariat : reconnaissance des interdépendances à tous les niveaux, partage des responsabilités et du travail avec des partenaires; transparence.

Renouvellement de la fonction publique : des méthodes de gestion des ressources humaines qui reconnaissent la valeur des employés et l'importance d'investir dans les ressources humaines, qui favorisent leur épanouissement professionnel et les aident avant tout à concilier leur vie personnelle et leur vie professionnelle.

Rôle

Le Conseil du Trésor est le conseil de gestion du gouvernement. À ce titre, ses deux principales attributions consistent à conseiller le gouvernement sur la meilleure façon de gérer l'ensemble de ses ressources et à veiller à ce que le Parlement aussi bien que les Canadiennes et les Canadiens disposent des renseignements dont ils ont besoin pour demander des comptes au gouvernement.

Le SCT fait en sorte que les grandes orientations stratégiques du gouvernement soient cohérentes et soutenues par des programmes bien conçus dont les coûts sont établis convenablement, par des stratégies visant à assurer la gestion prudente des risques et par des résultats clairement définis. Il offre aide et conseils aux ministères en ce qui concerne l'élaboration de nouvelles politiques, de nouveaux cadres d'orientation, d'ententes clés et de modifications à apporter aux programmes en vigueur afin d'en assurer l'efficacité. Le SCT est également chargé de conseiller les ministres du Conseil du Trésor, le président du Conseil du Trésor et les autres organismes centraux.

Le Secrétariat doit aussi exercer un leadership à titre d'employeur de la fonction publique fédérale.

Lorsqu'il a présenté la réponse du gouvernement au rapport du Comité des comptes publics, en avril 1998, le président du Conseil du Trésor a informé le Parlement que le gouvernement s'apprêtait à adopter un nouveau mode de prestation de services axé sur le citoyen qui *sera fondé sur l'ancienne initiative concernant les services de qualité, qui sera élargie pour inclure de nouvelles approches intégrées de prestation de services comme des services à guichet unique et les partenariats, y compris ceux avec d'autres paliers de gouvernement.*

Bon nombre des résultats mentionnés dans le présent document sont axés sur le service aux citoyens canadiens et visent à faire en sorte que la fonction publique, les gens qui la composent et son infrastructure concourent à cet objectif stratégique.

Réalisations du Ministère

Attentes en matière de rendement

Comme en témoigne le *Rapport sur les plans et les priorités pour 1998-1999*, le principal objectif visé par le Secrétariat pendant cette période était d'aider le Conseil du Trésor à devenir un conseil de gestion.

Quatre grandes priorités découlaient de cet objectif :

1. **Guider le renouvellement des effectifs de la fonction publique fédérale**

Cette section renferme des renseignements sur le rendement par rapport aux engagements pris dans les secteurs suivants : une gestion moderne et efficace des ressources humaines; un effectif bien formé et motivé; une gestion efficace des langues officielles; une fonction publique représentative; une gestion efficace du Programme de stages pour les jeunes dans le secteur public fédéral. Ces renseignements sont présentés aux pages 6 à 11.

2. **Mettre l'accent sur le service et l'innovation**

Cette section renferme des renseignements sur le rendement par rapport aux engagements pris en ce qui concerne la modernisation de la prestation des services et de l'exécution des programmes de l'État. Ces renseignements sont présentés aux pages 11 à 15.

3. **Améliorer la gouvernance moderne et la gestion du rendement**

Cette section renferme des renseignements sur le rendement par rapport aux engagements pris dans les secteurs suivants : affectation efficace des ressources en fonction des priorités du gouvernement, de l'analyse des programmes et des conseils en la matière; planification efficace des activités; présentation de renseignements utiles au Parlement sur la gestion des dépenses; modernisation de la fonction de contrôleur; amélioration de la mesure des résultats et des rapports sur les résultats; gestion rigoureuse des ressources publiques et cadre de gestion efficace pour la fonction de contrôleur. Ces renseignements sont présentés aux pages 15 à 22.

4. Exploiter la gestion de l'information et les technologies de l'information (GI/TI) pour appuyer les objectifs globaux du gouvernement

Cette section renferme des renseignements sur le rendement par rapport aux engagements pris dans les secteurs suivants : leadership stratégique en matière de GI/TI dans l'administration fédérale; investissement efficient et efficace dans l'infrastructure de TI à l'échelle du gouvernement; effectif compétent en TI. Ces renseignements sont présentés aux pages 22 à 28.

NOTA : Le SCT a établi une nouvelle *Structure de planification, de rapport et de responsabilisation*. Elle est présentée à la rubrique Organisation du ministère à la fin du présent document, où l'on trouve également une note expliquant les changements.

L'information non financière sur le rendement présentée dans le présent rapport est structurée selon les quatre priorités stratégiques énoncées dans le Rapport sur les plans et les priorités pour 1998-1999.

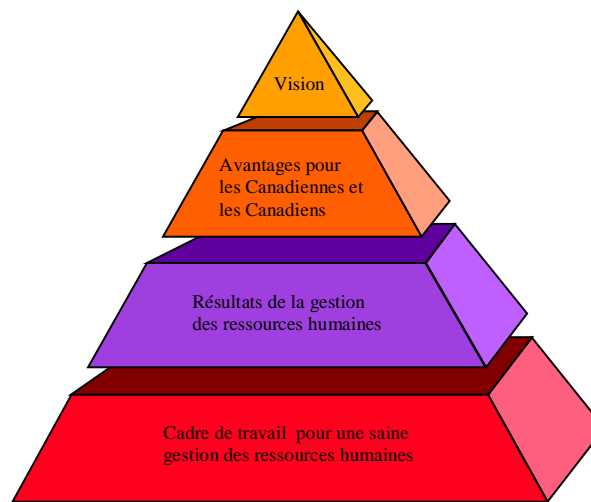
Toutefois, afin de faciliter la comparaison avec les documents de planification, les tableaux financiers présentés dans la section portant sur le rendement financier se fondent sur l'ancienne structure.

Réalisations en matière de rendement

1. *Guider le renouvellement des effectifs de la fonction publique fédérale*

Afin d'améliorer la gestion des ressources humaines dans la fonction publique, le SCT mise sur le développement du potentiel des personnes et des collectivités, la rationalisation des structures et des systèmes et l'amélioration des résultats et de la responsabilisation.

La plupart des réalisations à ce chapitre découlent de la mise en œuvre du Cadre de travail pour une saine gestion des ressources humaines, que le SCT a élaboré en collaboration avec les ministères.



Ce cadre a été conçu pour aider les ministères à déterminer s'ils gèrent bien leurs ressources humaines. Les cinq principaux champs de résultat sont : le leadership, les valeurs, la productivité, un milieu habilitant et la durabilité.

Sommaire des renseignements financiers par priorité

Dépenses prévues (RPP* 1998-1999)	70 964 000 \$
Autorisations totales	85 225 800 \$
Dépenses réelles en 1998-1999	81 816 475 \$

* Rapport sur les plans et les priorités

1.1 Une fonction publique bien dirigée

Le leadership désigne la capacité de forger une vision partagée, de bâtir l'organisation requise pour obtenir les résultats escomptés des programmes, d'éliminer les obstacles au succès et de mobiliser les énergies et les talents du personnel.

- Par suite des recommandations du Comité consultatif du maintien en poste et de la rémunération du personnel de direction (janvier 1998), le SCT a participé de près aux travaux d'un comité interministériel chargé d'établir le nouveau Programme de gestion du rendement pour les cadres. Ce nouveau programme rattache la rémunération totale en espèces à la réalisation de certains engagements de façon à promouvoir la gestion par résultats.
- Le leadership des ressources humaines comprend le respect et la mise en valeur des droits linguistiques des employés. C'est pourquoi les institutions fédérales ont été priées de hausser à CBC le profil linguistique des postes bilingues du groupe de la direction dans les régions désignées bilingues et, par conséquent, d'accroître la compétence linguistique des titulaires de ces postes dans les deux langues officielles.

1.2 Un effectif qui repose sur des valeurs

Il s'agit d'un effectif dont la compétence, la représentativité et l'impartialité sont reconnues et prennent appui sur la justice, l'équité et la transparence.

- Lancé le 8 octobre 1998, le Programme des mesures positives d'équité en emploi est administré de concert avec la Commission de la fonction publique du Canada. Il prévoit un budget annuel maximum de 10 millions de dollars jusqu'au 31 mars 2002 pour aider les ministères et organismes à atteindre leurs objectifs d'équité en emploi et à accroître la présence des quatre groupes désignés dans leur effectif.
- Deux groupes de travail ont été mis sur pied afin de souligner la valeur fondamentale de l'équité en emploi dans la fonction publique fédérale et son rôle primordial dans le rajeunissement et le renouvellement de l'effectif. Il s'agit du Groupe de travail sur la participation des minorités visibles dans la fonction publique canadienne et du Groupe de travail sur une fonction publique inclusive.

1.3 *Un effectif productif*

Un effectif productif est un effectif bien géré qui cherche continuellement à s'améliorer.

- La Norme générale de classification (NGC) sera la pierre angulaire des réformes de gestion des ressources humaines qui touchent notamment la négociation collective, la rémunération et la dotation en personnel. Un jalon important a été franchi le 27 mars 1999 quand le gouvernement a publié, dans la *Gazette du Canada*, les définitions applicables aux nouveaux groupes professionnels de la NGC. Le nombre de groupes professionnels est ainsi passé de 72 à 29, ce qui favorisera une gestion plus efficace des ressources humaines et la mobilité accrue du personnel. La conversion à la NGC se fera graduellement dans la fonction publique au cours de 1999, à mesure que les conventions collectives expireront et seront renégociées.
- Au total, 27 des 30 tables participant à la présente série de négociations ont signé une nouvelle convention collective. Pour ce qui est des trois autres groupes, l'un d'eux a conclu un accord de principe avec le gouvernement, un autre (Services correctionnels) s'est vu imposer un accord par voie législative, et il reste à négocier un règlement avec le troisième. Dans l'ensemble, le SCT a négocié des accords avec 97 p. 100 des employés syndiqués.
- À la suite d'une grève tournante qui a duré 10 semaines, un accord est finalement intervenu entre le Conseil du Trésor et les 14 000 cols bleus représentés par l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Le gouvernement a eu recours à un projet de loi de retour au travail (C-76) pour mettre fin à la grève des cols bleus qui menaçaient de poursuivre leur débrayage pendant la ratification de l'accord. En outre, craignant qu'une grève des agents de correction (CX) ne mette en danger la sécurité du public, le gouvernement a dû se servir de ce projet de loi pour leur imposer une convention collective et leur ordonner de continuer d'assurer le bon fonctionnement des établissements correctionnels.
- Le Tribunal canadien des droits de la personne a instruit la cause de l'Alliance de la Fonction publique du Canada concernant la parité salariale et rendu sa décision en juillet 1998. Le gouvernement a demandé à la Cour fédérale une révision judiciaire de cette décision. À la fin de janvier 1999, il a présenté ses observations écrites à la Cour, qui a tenu ensuite ses audiences du 31 mai au 11 juin 1999.
- Les consultations officielles avec les représentants des employés et des retraités de la fonction publique au sujet de la réforme des pensions se sont poursuivies

en 1998-1999. Ces consultations visaient à régler certaines questions qui préoccupent le gouvernement depuis longtemps, comme les coûts des programmes, la gestion conjointe du régime, le partage des risques et l'investissement des caisses de retraite sur les marchés. Elles ont pris fin en décembre 1998 sans que les parties n'arrivent à s'entendre sur une structure de gestion conjointe pour le régime de retraite de la fonction publique, en raison principalement d'un désaccord au sujet de l'utilisation des surplus du régime.

- La *Loi d'exécution du budget 1999* a reçu la sanction royale le 17 juin 1999. Elle apporte deux modifications à la *Loi sur la pension de la fonction publique*, à la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* et à la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*. Ces modifications ont pour objet d'accroître les prestations des futurs pensionnés en améliorant la formule de base utilisée pour calculer les prestations ainsi que l'intégration des prestations au Régime de pensions du Canada.
- D'autres modifications législatives ont été présentées le 15 avril 1999 afin d'assurer la viabilité à long terme des régimes de retraite du secteur public et d'améliorer la gestion financière des caisses de retraite (projet de loi C-78, *Loi constituant l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*).

1.4 Un milieu de travail habilitant

Un tel milieu favorise de bonnes relations de travail et l'esprit d'équipe, respecte les personnes et leurs droits, valorise la diversité et la dualité linguistique, accepte les différences et encourage le libre dialogue. C'est un milieu sûr, juste et exempt de discrimination et de harcèlement.

- Au cours de l'exercice 1998-1999, le SCT s'est employé à élaborer un questionnaire avec l'aide de certains ministères en vue d'effectuer un sondage auprès de tous les fonctionnaires fédéraux. Ce sondage a permis aux employés de donner leur opinion sur leur milieu de travail, leurs aspirations de carrière et leurs besoins en apprentissage et en perfectionnement. Les résultats, attendus plus tard cet automne, serviront à améliorer le milieu de travail de sorte que la fonction publique du Canada devienne un excellent endroit où travailler.
- Le SCT s'est appliqué à promouvoir l'usage des deux langues officielles dans la fonction publique fédérale en participant au *Symposium national sur les langues officielles du Canada*, en effectuant une vérification de la langue de travail et en offrant des cours d'orientation à divers endroits partout au Canada.

1.5 Un effectif durable

Un effectif est durable quand les énergies, les compétences et les connaissances sont considérées comme des actifs clés qu'il faut gérer judicieusement. On entend renouveler continuellement les compétences essentielles afin d'assurer la viabilité de l'organisation, tant à l'heure actuelle que dans l'avenir.

- À la suite de l'Examen des programmes et des compressions majeures auxquelles il a donné lieu, le SCT a été en mesure de conclure avec tous les syndicats siégeant au Conseil national mixte (14 des 16 syndicats) des accords sur les droits et les responsabilités des employés et des ministères touchés par des compressions de personnel découlant d'un réaménagement des effectifs. Ces accords favorisent la continuité de l'emploi en garantissant une offre d'emploi raisonnable aux employés touchés ou des mesures de transition en matière d'emploi.
- Des comités conjoints de transition de carrière nationaux et régionaux ont été mis sur pied pour offrir une aide à la transition à plus de 3 000 employés ainsi qu'à ceux qui risquent de perdre leur emploi en raison d'un réaménagement des effectifs ou d'un changement organisationnel.
- Le SCT s'est engagé à déposer un rapport définitif au Parlement à l'automne de 1999 sur deux programmes instaurés dans le cadre de l'Examen des programmes, soit la Prime de départ anticipé et le Programme d'encouragement à la retraite anticipée. Le rapport servira principalement à comparer les coûts initiaux et les économies à long terme – la rentabilité des investissements effectués dans ces programmes.
- Le SCT a travaillé en étroite collaboration avec la Défense nationale afin de recommander des mesures en ce qui concerne les initiatives liées à la qualité de vie dans les Forces canadiennes. Par exemple, on a restructuré la rémunération des médecins et des dentistes militaires afin de la rendre de nouveau comparable à celle du secteur privé et de tenter de réduire les taux d'attrition élevés. Ces mesures entérinent l'engagement du gouvernement à l'égard des Forces canadiennes.
- Le Programme de stages pour les jeunes dans le secteur public fédéral, géré par le SCT et exécuté en collaboration avec Avantage Carrière et le YMCA, a permis de créer 4 100 stages dans plus de 70 ministères, organismes et sociétés d'État dans toutes les régions du Canada. Ce programme permet aux jeunes de 15 à 30 ans d'effectuer des stages d'une durée de 12 mois dans divers lieux de travail fédéraux. Les stages sont conçus de façon à aider les jeunes à acquérir

une expérience pratique et à accroître à long terme leur participation à la population active.

2. **Mettre l'accent sur le service et l'innovation**

Il ressort des sondages récents et des délibérations des groupes de discussion qu'une bonne partie de la population canadienne éprouve de la difficulté à trouver les services fédéraux, provinciaux ou municipaux dont ils ont besoin. Ces sondages révèlent également que les Canadiennes et les Canadiens attachent plus d'importance à la qualité du service dans le secteur public que dans le secteur privé et que leurs attentes à cet égard sont centrées sur cinq principaux éléments du service : rapidité, personnel bien informé et compétent, courtoisie, équité et obtention des résultats escomptés.

Deux objectifs clés sous-tendent la stratégie holistique de service que le SCT a adoptée pour l'ensemble de l'administration fédérale : satisfaire les besoins des citoyens et répondre aux besoins du gouvernement, et ce de façon équilibrée. Cette stratégie vise à accroître la visibilité et le profil du gouvernement tout en renforçant les rapports entre les citoyens et leur gouvernement. On a conçu une architecture d'amélioration du service qui repose sur deux piliers : améliorer l'accès aux services gouvernementaux pour les Canadiennes et les Canadiens et accroître la qualité du service. Elle a été communiquée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État.

Un comité consultatif interministériel supérieur composé de sous-ministres adjoints est chargé de donner des avis et des conseils sur cette initiative. En outre, un forum intergouvernemental de fonctionnaires pour la prestation de services a été créé pour encourager la collaboration entre les compétences, pour partager la recherche, l'information et les pratiques exemplaires et pour favoriser l'adoption de modes de prestation novateurs pour les services de l'État.

L'innovation et l'amélioration des services aux Canadiennes et aux Canadiens sont également tributaires des progrès réalisés dans le domaine de la gestion de l'information et des technologies de l'information. Pour plus de renseignements à ce sujet, voir les pages 22 à 28.

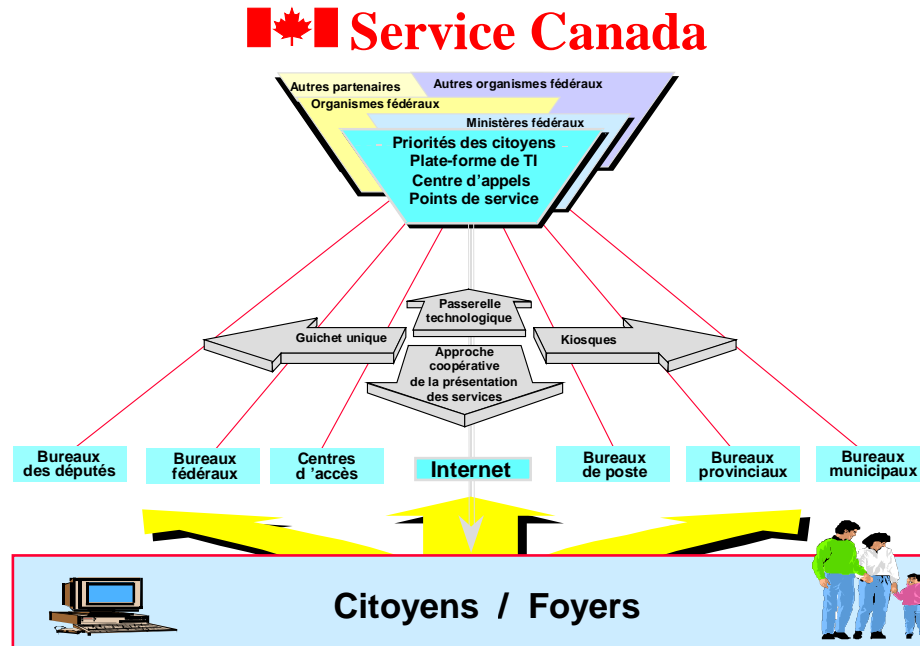
Sommaire des renseignements financiers par priorité

Dépenses prévues (RPP* 1998-1999)	5 460 200 \$
Autorisation totale	6 332 300 \$
Dépenses réelles en 1998-1999	5 063 679 \$

* Rapport sur les plans et les priorités

2.1 Améliorer l'accès aux services gouvernementaux

On a surtout cherché à faire des progrès dans les secteurs prioritaires suivants : Service Canada, les Pages bleues, et le Programme de coordination de l'image de marque.



Service Canada

- Service Canada reflète les trois priorités des Canadiennes et des Canadiens en ce qui concerne l'amélioration des services gouvernementaux : meilleur accès, moins de formalités administratives et service rapide et courtois.
- Deux groupes ont été formés pour mener à bien cette initiative, l'Équipe de mise en œuvre de Service Canada et le Comité de coordination de Service Canada, qui sont composés de représentants de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), de Développement des ressources humaines Canada, de la Société canadienne des postes, d'Industrie Canada, de Revenu Canada et du SCT. Ils ont établi un plan de mise en œuvre en trois étapes. Un plan d'activités stratégique a également été dressé pour mettre au point et à l'essai un guichet unique pour la prestation des services fédéraux aux Canadiennes et aux Canadiens. (Ces documents sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/si-si/service_cnda/francais/index_f.htm.)

Pages bleues

- Le projet de refonte des Pages bleues a pour but d'aider les citoyens à trouver plus facilement les numéros de téléphone à composer pour obtenir les services gouvernementaux. Grâce à de nouvelles listes fonctionnelles de programmes et de services et à l'identification des bureaux fédéraux tenus d'offrir le service dans les deux langues officielles, les citoyens pourront avoir accès directement aux programmes et aux services dont ils ont besoin sans avoir à connaître le ministère qui offre ces services.
- Le SCT et TPSGC, qui ont collaboré à la recherche et aux essais, continueront de faire équipe pour mettre en œuvre le projet à l'échelle nationale, en partenariat avec les compagnies de téléphone régionales, les gouvernements provinciaux et, dans la mesure du possible, les administrations municipales. Le gouvernement de l'Ontario a accepté d'appliquer le projet à toute la province, en commençant par l'annuaire de la ville de Toronto, la date cible ayant été fixée au 1^{er} mai 2000. Les annuaires des autres villes de l'Ontario seront publiés en fonction des calendriers des compagnies et des éditeurs. Les résultats de ce projet seront communiqués dans les prochains rapports sur le rendement.

Programme de coordination de l'image de marque

- Le Programme de coordination de l'image de marque (PCIM) sert à renforcer la présence et la visibilité du gouvernement du Canada et permet aux Canadiennes et aux Canadiens de constater au premier coup d'œil l'utilisation que leur gouvernement fait des fonds publics. Grâce à une nouvelle convention de location normalisée du PCIM, le drapeau canadien est maintenant bien en vue à l'extérieur ou à l'intérieur des institutions fédérales partout au Canada.
- Des normes provisoires ont été élaborées afin de donner une présentation commune à tous les sites Internet du gouvernement fédéral. Le site du Canada a été remodelé afin de servir de modèle aux institutions fédérales.

- Le mot-symbole « Canada » a été affiché sur plus de 60 immeubles fédéraux importants partout au Canada grâce à l'établissement de normes de conception pour l'utilisation du mot-symbole.



2.2 Améliorer la qualité du service

- Le SCT élabore des lignes directrices fondées sur des pratiques exemplaires pour aider les ministères et organismes à mettre en œuvre leurs plans d'amélioration du service (PAS) et à réduire l'écart entre les services qu'ils offrent et les attentes qu'ont les Canadiennes et les Canadiens en matière de service. D'après les études réalisées dans ce domaine, l'établissement de plans d'amélioration fondés sur les résultats peut contribuer à améliorer sensiblement la qualité du service lorsque ces plans tiennent compte des améliorations jugées prioritaires par les clients.
- Le SCT encourage fortement les ministères et les organismes à se servir de l'Outil de mesures communes (OMC) pour évaluer, comparer et améliorer la qualité de leur service; 16 ministères fédéraux font actuellement l'essai de l'OMC dans la région de Québec.

Les lignes directrices sur les PAS et l'OMC permettront tant aux organisations fédérales qu'au SCT de surveiller les progrès par rapport aux objectifs de rendement axés sur la satisfaction des citoyens et des clients.

- Pendant la période visée par le présent rapport, des vérifications ont été effectuées dans certains bureaux fédéraux pour déterminer s'ils se conformaient bien aux exigences de la loi en ce qui a trait au service au public dans les deux langues officielles. Les résultats ont été positifs.

2.3 Renforcer la gouvernance et la responsabilisation

- Le gouvernement cherche continuellement de nouveaux moyens d'offrir ses services à la population canadienne. En 1998-1999, le SCT a fourni de l'aide et des conseils sur les différents modèles organisationnels possibles et sur la gouvernance, le contrôle et la responsabilisation à quelque 17 organisations, dont les suivantes : la Commission canadienne du blé; l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada; la Société des ponts fédéraux Limitée; l'Agence des douanes et du revenu du Canada; l'Agence Parcs Canada; le Service de l'environnement atmosphérique; et l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public.

- Le SCT reconnaît l'importance de partager avec d'autres gouvernements et institutions internationales l'information et l'expérience dans des domaines d'intérêt commun. C'est pourquoi nous entretenons des relations avec le United Kingdom Cabinet Office et cherchons à nous renseigner sur ce qui se fait ailleurs en analysant les principales tendances et nouveautés internationales qui influent sur le service et l'innovation et sur le programme d'action du Conseil du Trésor.

3. Améliorer la gouvernance moderne et la gestion du rendement

Le Conseil du Trésor et son Secrétariat sont fortement en mesure de jouer un rôle prédominant dans la prestation de conseils au gouvernement sur les ressources dont celui-ci a besoin pour atteindre ses objectifs et gérer efficacement ses ressources. Le Secrétariat appuie le Conseil du Trésor en fournissant des analyses et des conseils sur l'affectation des ressources aux ministères, aux organismes et aux sociétés d'État pour l'exécution des programmes courants et des nouveaux projets. Il le fait en tenant compte des besoins et des priorités de l'ensemble de l'administration fédérale et de la nécessité de préserver l'intégrité des programmes.

Il incombe également au SCT d'offrir un leadership stratégique aux organisations fédérales pour tout ce qui a trait à la fonction de contrôleur. La fonction moderne de contrôleur est une réforme de gestion. Elle consiste à gérer soigneusement les ressources et à prendre des décisions éclairées de manière à améliorer le service, la politique publique et les résultats. Elle est fondée sur l'intégration des données financières et de l'information non financière sur le rendement, sur une approche raisonnée en matière de gestion des risques, sur des mécanismes de contrôle appropriés et sur un ensemble de valeurs et de règles d'éthique communes.

Sommaire des renseignements financiers par priorité

Dépenses prévues (RPP* 1998-1999)	22 960 200 \$
Autorisations totales	30 553 300 \$
Dépenses réelles en 1998-1999	27 928 572 \$

* Rapport sur les plans et les priorités

3.1 Affectation efficace des ressources en fonction des priorités du gouvernement

- Au terme d'une période de quatre ans au cours de laquelle les décisions découlant de l'Examen des programmes ont été mises en application, les budgets de fonctionnement des ministères fédéraux ont été majorés en fonction

du taux d'inflation (1,5 p. 100) pour tenir compte de l'augmentation des prix. Cette majoration se reflète dans les prévisions de dépenses de programmes exposées dans le budget de 1998. En outre, le SCT a élaboré le cadre d'affectation et dirigé l'évaluation des besoins qui a permis d'appuyer les recommandations relatives à l'affectation de fonds aux ministères pour faire face à l'augmentation de la charge de travail.

- En 1998-1999, la responsabilité des affaires réglementaires a été transférée progressivement du Conseil du Trésor au Comité spécial du Conseil (CSC) du Bureau du Conseil privé. Le SCT demeure toutefois responsable des activités internes de soutien et de coordination des questions réglementaires, dont la prestation de conseils au président et au secrétaire sur les travaux des divers comités auxquels ils siègent.
- On a commencé à mettre au point un instrument pour évaluer les dépenses à l'échelle du gouvernement et pour l'ensemble des programmes, en mettant l'accent sur le rendement, la prudence, la productivité, les partenariats et le renouvellement du secteur public.
- Le programme Travaux d'infrastructure Canada, dont les coûts étaient partagés entre le gouvernement fédéral et les administrations provinciales et municipales, avait été lancé en 1994 pour apporter une solution à court terme aux problèmes urgents qu'occasionnait un taux de chômage élevé pendant une période de faible croissance économique. Il visait à créer des emplois et à aider les municipalités à améliorer leurs infrastructures. Le programme, qui a pris fin le 31 mars 1999, a généré des investissements de plus de 8,3 milliards de dollars dans les travaux d'infrastructure, la contribution du gouvernement fédéral s'établissant à près de 2,4 milliards de dollars. Les 17 000 projets réalisés dans le cadre du programme auront permis de créer près de 130 000 emplois dans le secteur de la construction et les secteurs connexes d'approvisionnement. Le programme est perçu comme un modèle de partenariat fructueux et étroit entre le gouvernement fédéral et les autres paliers de gouvernement en matière d'exécution des programmes.

3.2 Compréhension des priorités, des tensions et des enjeux ministériels et interministériels (analyse des programmes et conseils en la matière)

- Le SCT a continué de développer une vue d'ensemble des questions actuelles et émergentes se rattachant aux besoins en ressources, à la gestion, aux politiques et aux programmes qui touchent l'ensemble de l'administration fédérale, ainsi que les liens entre les dépenses et les résultats. En 1998-1999, il

a commencé à se pencher sur les questions liées à l'intégrité des programmes, en se concentrant sur les ministères où les besoins en ressources se font pressants. La détérioration des immobilisations ayant été reconnue comme une question horizontale lors du dernier exercice de planification des activités, on a vérifié l'état des biens immobiliers fédéraux afin d'évaluer l'ampleur de la situation.

- Dans ses rapports avec les ministères, le SCT adopte progressivement la formule « guichet unique » pour faciliter la prestation des services. Des équipes intersectorielles du SCT ont été formées pour travailler en collaboration avec les différents ministères dans le secteur de la planification des activités et d'autres secteurs d'interaction entre le SCT et les ministères.
- Comme il lui incombe d'assurer l'intégrité du Système de gestion des dépenses et d'harmoniser les ressources avec les priorités de l'État, le SCT a offert aide et conseils aux ministères en ce qui concerne l'élaboration des nouvelles initiatives de politique, des nouveaux cadres d'action, des ententes clés et des modifications à apporter aux programmes en vigueur.

En voici quelques exemples : l'évolution du rôle de Transports Canada et des organismes qui composent son portefeuille, qui sera dorénavant axé sur la facilitation et la réglementation; la création d'un nouveau système d'approvisionnement en sang; la révision de la législation sur l'immigration; le document *Rassembler nos forces*, qui expose les mesures que le gouvernement entend prendre pour donner suite aux questions soulevées par la Commission royale sur les peuples autochtones; les initiatives d'« infostructure » dans le domaine de la santé, qui prévoient de nouveaux systèmes d'information pour mieux répondre aux besoins des fournisseurs de soins de santé et des bénéficiaires et encourager une plus grande reddition de comptes à la population canadienne; le Système canadien d'enregistrement des armes à feu, qui prévoit un mécanisme de délivrance de permis et d'enregistrement des armes à feu; et la stratégie fédérale en sciences et technologie, qui vise à stimuler l'innovation au Canada.

3.3 Planification efficace des activités

- À la suite d'un examen approfondi du concept et des processus connexes, le SCT a adopté une approche renouvelée de la planification des activités en 1998-1999. Cette approche vise à renforcer le processus de planification des activités et son utilité pour la planification des ressources et la gestion des dépenses dans les ministères et à l'échelle de l'administration fédérale. Les deux résultats immédiats ont été : une évaluation plus précise des orientations

stratégiques et des principaux enjeux, et le retrait de l'obligation pour les ministères et organismes de présenter leurs plans d'activités au Conseil du Trésor.

- Un projet visant à réduire le nombre de rapports exigés des ministères a été lancé. On a entrepris une étude en vue de dresser la liste de tous les rapports ponctuels de conformité aux politiques et des rapports que les ministères sont tenus de présenter au SCT en vertu de la loi. En tout, 73 rapports sont à l'étude. Au moment de la rédaction du présent document, 17 d'entre eux devaient être éliminés.

3.4 *Présentation de renseignements utiles au Parlement sur la gestion des dépenses*

- Le président a déposé au Parlement tous les principaux documents annuels portant sur la gestion des dépenses, comme le Budget principal des dépenses, les rapports sur les plans et les priorités et les rapports ministériels sur le rendement, pour examen et octroi de crédits. Les rapports sur les plans et les priorités renferment des engagements précis – ce que chaque ministère prévoit accomplir au cours des trois prochaines années – qui servent de point de départ à l'évaluation du rendement réel. Les rapports ministériels sur le rendement font état des progrès accomplis par rapport aux engagements et de la valeur des services que les ministères offrent aux Canadiennes et aux Canadiens.
- Des budgets supplémentaires des dépenses totalisant environ 6,1 milliards de dollars ont été déposés en mai, en octobre et en mars. Ils ont servi à faire approuver par le Parlement : de nouvelles autorisations de dépenses pour des postes imprévus ou qui n'avaient pas été suffisamment étayés au moment de l'établissement du Budget principal des dépenses; la révision des autorisations de dépenses actuelles afin de permettre le report de 5 p. 100 des budgets de fonctionnement; et d'autres autorisations législatives liées aux dépenses, comme la remise et la radiation de dettes et la modification des subventions.

3.5 *Modernisation de la fonction de contrôleur*

- Le Bureau de la modernisation de la fonction de contrôleur appuie la coordination des initiatives et des activités réalisées en collaboration avec les ministères pilotes. Le premier groupe de ministères pilotes comprend : Agriculture et Agroalimentaire Canada, Développement des ressources humaines Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada, Défense nationale, Ressources naturelles Canada et le SCT. Ensemble, ils représentent environ 40 p. 100 des budgets et des effectifs de l'administration fédérale.

- Cette initiative bénéficie d'un large appui à l'échelle de l'administration fédérale. Les avis et les conseils à ce sujet émanent d'un comité consultatif de sous-ministres, d'un comité de sous-ministres adjoints et d'un conseil de normes composé de cadres du secteur privé.
- Le changement de culture que requiert la modernisation de la fonction de contrôleur nous oblige notamment à remettre en question les méthodes de travail, les pratiques et les attitudes traditionnelles. Grâce à l'initiative Élimination des obstacles, le SCT continue de promouvoir des approches novatrices et l'échange de pratiques exemplaires dans toute l'administration fédérale, et de cerner les obstacles qui empêchent d'offrir un meilleur service en vue de les supprimer. Le SCT a publié jusqu'à maintenant deux rapports d'étape, et un troisième est attendu à la mi-août.
- Le développement de la capacité est primordial. Plusieurs projets visant à améliorer la capacité actuelle ont été approuvés et financés. Des évaluations préliminaires ont été effectuées dans les ministères pilotes pour cerner les principales lacunes. Le Cadre d'évaluation est disponible à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/CMO_MFC/cadre_d'evaluation_note.htm.
- En collaboration étroite avec la Commission de la fonction publique du Canada, le SCT veille à ce que la collectivité de la fonction de contrôleur possède les compétences, les connaissances et la formation nécessaires pour mener à bien la modernisation de la fonction de contrôleur dans la fonction publique. Grâce à ses programmes de recrutement et de perfectionnement et à la création de nouveaux outils de travail, le SCT favorise le développement de la collectivité de la fonction de contrôleur. (http://www.tbs-sct.gc.ca/CMO_MFC/cadre_d'evaluation_note.htm).
- Des renseignements supplémentaires sur la fonction moderne de contrôleur sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/CMO_MFC.

3.6 Amélioration de la mesure des résultats et des rapports sur les résultats

- Le SCT a élaboré des cadres d'évaluation et de responsabilisation avec six ministères. Cette initiative est appelée à prendre de l'ampleur dans l'administration fédérale et devrait contribuer à améliorer la gestion des programmes puisqu'elle encourage les ministères à surveiller leur rendement et à présenter des rapports fondés sur les résultats.

- Les documents sur le rendement présentés à l'automne, qui comprenaient *Une gestion axée sur les résultats 1998* et les 80 rapports des ministères, présentaient un tableau complet des engagements en matière de résultats que le gouvernement a pris envers les Canadiennes et les Canadiens et de ses réalisations à cet égard. *Une gestion axée sur les résultats 1998* avait notamment pour objet de décrire la stratégie adoptée par le gouvernement fédéral pour mettre en œuvre une structure de gestion axée sur les résultats et de faire le point sur les progrès accomplis à l'égard de cette stratégie.
- On a considérablement amélioré l'accès électronique à l'information sur le rendement et les engagements en matière de résultats, ainsi que sur les activités annuelles de passation de marchés du gouvernement fédéral. Cette information s'avère très utile tant pour les gestionnaires de l'administration fédérale que pour le Parlement et le public (voir la liste des sites Web présentée aux pages 56 et 57).

3.7 Gestion rigoureuse des ressources publiques

- En partenariat avec TPSGC et la Société immobilière du Canada, le SCT ébauche actuellement un projet de politique en vue d'accroître l'efficacité et l'efficacité du régime d'aliénation des biens immobiliers et d'inciter les ministères et organismes à s'en servir. Le SCT et TPSGC s'affairent également à élaborer une nouvelle politique pour améliorer l'aliénation des biens matériels de l'État.
- Le SCT et TPSGC ont demandé au ministère de la Justice Canada d'examiner les traités Robinson en Ontario et les traités numérotés du Canada afin de mesurer l'impact d'une décision récente de la cour. Cet examen est maintenant terminé, et les ministères et organismes ayant la garde des biens immobiliers fédéraux pourront maintenant entreprendre des transactions foncières telles que les aliénations prévues dans le cadre de l'Examen des programmes.
- Le projet de réforme des modes d'approvisionnement a été ébauché en 1998-1999. Il consiste essentiellement à moderniser les modes d'approvisionnement afin d'aider les ministères à mieux servir le public tout en continuant d'offrir des débouchés aux fournisseurs canadiens et de préserver l'intégrité du système d'approvisionnement. La mise en œuvre des recommandations présentées à l'appui de ce projet se fera graduellement.

3.8 Cadre de gestion efficace pour la fonction de contrôleur

- La Stratégie d'information financière (SIF), y compris l'adoption de la méthode de comptabilité d'exercice pour la budgétisation et les rapports, sera mise en œuvre comme prévu à compter du 1^{er} avril 2001. Les systèmes financiers du premier groupe de ministères sont devenus conformes à la SIF le 1^{er} avril 1999. Un nouveau plan comptable a été établi et mis en œuvre pour faciliter la transition à la comptabilité d'exercice.
- Une fois que tous les éléments de la SIF auront été mis en œuvre, les Canadiennes et les Canadiens seront en mesure de tirer profit de la gestion améliorée des dépenses liées à l'administration et à l'exécution des programmes fédéraux, qui s'élèvent à 30 milliards de dollars.
- L'une des principales étapes de la mise en œuvre de la SIF, franchie l'an dernier, a été l'implantation de nouveaux systèmes centraux par TPSGC pour le traitement des rentrées et des paiements et la production annuelle des états financiers consolidés.
- Le projet des comptes débiteurs a été lancé à l'automne de 1998 afin de guider les initiatives fédérales visant à améliorer la gestion et le recouvrement des débiteurs non fiscaux, dont la valeur s'établit à environ 6,2 milliards de dollars.
- Le SCT a collaboré à l'établissement de normes nationales de rendement qui aideront les ministères à réaliser leurs projets en respectant les budgets et les échéanciers approuvés. Il a également conseillé les gestionnaires des ministères sur les stratégies d'approvisionnement et les politiques de gestion des projets de l'État et autres types de projets, ce qui leur a permis d'exécuter les projets avec plus d'efficacité et d'en accroître les retombées socio-économiques.
- Pendant la période visée par le présent rapport, on a commencé à élaborer avec les ministères un cadre pangouvernemental de gestion des risques afin d'aider les fonctionnaires fédéraux à mieux comprendre et à gérer les risques. Le SCT a dirigé plusieurs études sur la gestion des risques qui ont permis de dégager des pratiques exemplaires, tant au Canada qu'à l'étranger, que l'on pourra appliquer dans l'administration fédérale.
- Afin de promouvoir une approche globale et cohérente de la gestion du recouvrement des coûts, on a demandé aux ministères et aux organismes d'annexer un plan de recouvrement des coûts à leur plan d'activités pour 1998-1999. La première série de plans faisait état des progrès accomplis en ce qui concerne la consultation, les relations avec les intervenants et l'évaluation des impacts. Ces plans sont considérés comme un bon début. Ils ont d'ailleurs

fait ressortir certains secteurs communs à l'égard desquels une orientation s'impose et dont le Secrétariat pourra tenir compte dans son examen triennal de la politique sur le recouvrement des coûts et la tarification et dans l'élaboration de mesures visant à améliorer le recouvrement des coûts pour en faire un bon outil de gestion.

4. Exploiter la gestion de l'information et les technologies de l'information pour appuyer les objectifs du gouvernement

L'évolution rapide des technologies de l'information et de communication, la mondialisation et l'orientation vers l'économie du savoir font en sorte que la gestion de l'information (GI) et les technologies de l'information (TI) sont indispensables à la réalisation des objectifs du gouvernement fédéral.

L'un des principaux rôles du SCT consiste à faire preuve de leadership, à promouvoir le recours stratégique à la GI/TI et à faciliter les mesures horizontales pour concrétiser les objectifs communs dans le cadre d'un programme ciblé.

À l'automne de 1998, le SCT a élaboré les *Orientations stratégiques de la gestion de l'information et de la technologie de l'information au gouvernement*, qui exposent les grandes priorités auxquelles il fallait donner suite pour jeter les bases de la prestation des services et des investissements connexes en GI/TI au XXI^e siècle. Ce document établit le plan d'action pluriannuel du gouvernement dans ce domaine.

Sommaire des renseignements financiers par priorité

Dépenses prévues (RPP* 1998-1999)	7 212 000 \$
Autorisations totales	18 605 900 \$
Dépenses réelles en 1998-1999	17 973 113 \$

* Rapport sur les plans et les priorités

4.1 Réduction au minimum de la perturbation des services essentiels aux Canadiennes et aux Canadiens lors du passage à l'an 2000

Des efforts sans précédent ont été déployés dans toute l'administration fédérale pour relever le défi de la date de l'an 2000.

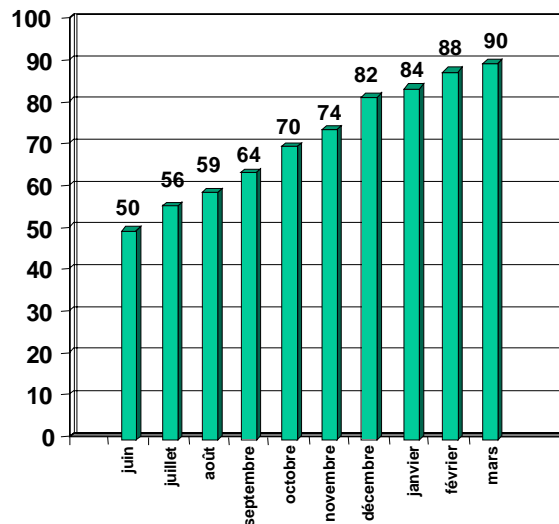
- Le Bureau du projet de l'an 2000 a coordonné tous les travaux de préparation du gouvernement. Les comparutions devant le Comité permanent des comptes publics et le Comité permanent de l'industrie, et la présentation de rapports

mensuels aux ministres du Conseil du Trésor et aux parlementaires sur l'état de préparation des ministères et organismes fédéraux ont permis de communiquer aux autorités compétentes l'information sur l'avancement des travaux dont elles avaient besoin pour prendre des décisions.

- Les mesures prises par le SCT pour corriger le problème de l'an 2000 visaient d'abord à assurer la continuité des services essentiels à la santé, à la sécurité et au bien-être économique des Canadiennes et des Canadiens. Les ministères et organismes fédéraux y ont investi des ressources considérables en puisant dans leurs propres budgets. Les organisations qui ne disposaient pas des ressources nécessaires à l'exécution des travaux ont bénéficié de l'appui du Conseil du Trésor, qui leur a accordé des prêts d'une valeur de plus de 600 millions de dollars.
- Le SCT n'a pas cherché à résoudre le problème par lui-même. Des représentants du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires, des entreprises de services publics, des industries gazières et pétrolières et du secteur bancaire ont été invités à participer à des ateliers pour échanger des renseignements, examiner des questions d'intérêt commun et élaborer des stratégies favorisant la collaboration dans certains secteurs clés.
- Le SCT a également collaboré avec les ministères en vue de cerner les besoins communs et d'y répondre. En voici des exemples : l'établissement et le financement de deux centres d'expertise grâce auxquels les ministères ont pu résoudre bon nombre des questions liées aux essais; la rédaction de guides pour l'évaluation des risques; la préparation de plans d'urgence et la conversion des systèmes intégrés et du matériel de télécommunications.

- L'indice d'achèvement des travaux de préparation des 43 fonctions essentielles à la mission de l'administration fédérale est passé de 50 p. 100 en juin 1998 à 90 p. 100 en mars 1999 (voir www.info2000.gc.ca).

**Préparation à l'an 2000 de
juin 1998 à mars 1999
Indice d'achèvement (%)**



- La communication est très importante. Depuis janvier 1999, les Canadiennes et les Canadiens ont accès à des renseignements que nous diffusons tous les mois au sujet du plan d'action de l'an 2000 du gouvernement. Nous utilisons fréquemment notre site Web, www.info2000.gc.ca, pour fournir ces renseignements aux ministères et au public. Nous donnons des entrevues aux médias et présentons des exposés à divers groupes de l'administration fédérale et de l'extérieur afin d'expliquer les initiatives et les réalisations du gouvernement et d'encourager tout le monde à tenir le rythme et à s'efforcer de réduire au minimum la perturbation des services fédéraux essentiels lors du passage à l'an 2000.

4.2 Leadership stratégique en matière de GI/TI dans l'administration fédérale

Cadre amélioré pour la gestion

- Le Cadre amélioré pour la gestion (CAG) de la TI établit les paramètres de la gestion et de la gouvernance des investissements en GI/TI. Ce cadre favorise l'utilisation stratégique des investissements en GI/TI en les rattachant de plus près aux besoins opérationnels. Trois guides portant sur la gestion des investissements en GI/TI, les analyses de rentabilisation et la charte du projet ont été conçus afin d'harmoniser les investissements avec les orientations stratégiques et de définir les responsabilités partagées (http://www.cio-dpi.gc.ca/emf/EMFIndex_f.html).
- Les ministères semblent être plus déterminés que jamais à continuer de mettre en œuvre et d'institutionnaliser le CAG. Ils en sont à différentes étapes du processus, mais 14 des 20 plus grands ministères ont établi des plans d'action pour mettre en œuvre le CAG.

Gestion de portefeuille

- Le suivi des projets de GI/TI, la prestation de conseils stratégiques et l'établissement d'un guichet unique pour la prestation de services intégrés aux ministères dans le secteur de la GI et des TI ont permis d'harmoniser davantage les investissements en GI/TI avec les objectifs opérationnels et généraux du gouvernement et de faciliter l'échange de pratiques exemplaires (http://www.cio-dpi.gc.ca/PM/PM_index_f.html).
- Grâce à un processus d'examen coordonné et aux recommandations formulées à ce sujet, les questions clés se rattachant aux investissements en GI/TI peuvent maintenant être examinées du point de vue de l'ensemble de l'administration fédérale, ce qui permet de signaler rapidement les problèmes aux ministres du Conseil du Trésor et aux ministères et de leur communiquer des stratégies de gestion des risques.
- Le recours au processus intégré de planification des activités pour cerner les questions horizontales actuelles et émergentes en matière de GI/TI a contribué à faire connaître davantage les risques possibles dont doit tenir compte le gouvernement ainsi que leurs répercussions sur les ressources. Par exemple la détérioration des immobilisations dans le secteur des TI au sein des ministères a pu être reconnue comme une question horizontale à la suite de l'analyse et de l'intégration des renseignements recueillis par le SCT.

- Les réunions périodiques organisées à l'intention des vérificateurs des systèmes d'information, qui sont coordonnées par le SCT, se sont traduites par de nouvelles stratégies d'information et de vérification. Cet échange de renseignements a permis aux vérificateurs d'effectuer des études plus pertinentes.

4.3 Investissement efficient et efficace dans l'infrastructure des TI à l'échelle du gouvernement

Infrastructure de GI/TI

- Comme l'infrastructure gouvernementale doit appuyer les objectifs liés à la prestation des services, il faut qu'elle soit conçue, gérée et financée du point de vue de l'ensemble de l'administration fédérale. On reconnaît plus que jamais la nécessité d'avoir une infrastructure électronique fiable et sûre pour appuyer la nouvelle vision du service et faciliter la prestation des services aux Canadiennes et aux Canadiens. Au cours du dernier trimestre de 1998-1999, le SCT s'est appliqué à développer, en collaboration avec 23 ministères, un cadre de gestion pour l'infrastructure stratégique de GI/TI.
 - ⇒ Le modèle d'« architecture fédérée » haut de gamme proposé pour l'infrastructure stratégique du gouvernement a été adopté par les ministères et servira à orienter les investissements dans l'infrastructure de GI/TI.
 - ⇒ Un conseil de gestion de la GI/TI composé de cadres supérieurs responsables des programmes et de la GI/TI a été mis sur pied pour surveiller les stratégies et les investissements relatifs à l'infrastructure de GI/TI du gouvernement.
 - ⇒ Une stratégie en matière de technologie de réseau a été élaborée pour veiller à ce que les projets d'acquisition de services de réseau soient compatibles avec l'architecture fédérée.

Le principal avantage de cette architecture fédérée est qu'elle facilitera la réalisation des initiatives et des objectifs stratégiques du gouvernement en matière de prestation des services. Cette architecture offre également la possibilité d'augmenter le rendement des investissements technologiques, d'accroître la rentabilité globale et de permettre aux ministères de petite et de moyenne taille de contribuer pleinement à la prestation des services fédéraux.

Instauration d'un environnement sûr pour la prestation électronique des services

- Le Groupe interministériel de mise en œuvre de l'Infrastructure à clé publique (IPC) a été formé au sein du SCT en avril 1998, afin de concevoir et de maintenir une structure permettant la prestation électronique de services abordables, sûrs et accessibles aux Canadiennes et aux Canadiens ainsi que le commerce électronique au sein de l'administration fédérale (http://www.cio-dpi.gc.ca/home_e.html).
- On a élaboré et adopté un cadre d'action à plusieurs paliers qui a mené à l'approbation de la *Politique de gestion de l'Infrastructure à clé publique au gouvernement du Canada*. Il s'agit du premier cadre de ce genre au monde, et il a été bien reçu tant au Canada qu'à l'étranger.
- Le programme des projets exploratoires a été instauré afin de mettre en relief le leadership et l'innovation dans les ministères et organismes fédéraux. La transmission protégée des messages constitue l'un des projets pilotes de ce programme. Dans le cadre de ce projet, la Direction de la dirigeante principale de l'information du SCT et les Services gouvernementaux de télécommunications et d'informatique de TPSGC examineront la capacité du gouvernement d'assurer la confidentialité et l'intégrité des renseignements et de concevoir et de mettre en place un mécanisme de signature électronique incontestable. Les enseignements qu'on en tirera serviront à d'autres applications de l'ICP dans l'administration fédérale.

Examen des systèmes partagés

- Un examen de l'initiative des systèmes partagés a été effectué en collaboration avec les principaux intervenants pendant la période allant de décembre 1998 à mars 1999. Il a notamment fait ressortir la nécessité d'établir une structure de gouvernance, d'élaborer des cadres et des processus de gestion et d'améliorer la planification des marchés, des acquisitions et des ressources. Des recommandations seront soumises à l'approbation du conseil de gestion de la GI/TI.

4.4 Effectif compétent en GI/TI

- Une stratégie de renouvellement de la collectivité a été lancée l'an dernier pour constituer un effectif de classe mondiale en GI/TI. Élaborée en collaboration avec les ministères, les organismes centraux et les agents négociateurs, cette stratégie comprend huit projets axés sur le recrutement, le perfectionnement et

le maintien en poste des cadres, des gestionnaires et des professionnels de la GI/TI (http://www.cio-dpi.gc.ca/home_e.html).

- Des programmes de perfectionnement ont été institués avec le concours de champions ministériels et d'équipes interministérielles. Ces programmes ont pour objet :
 - ⇒ de former la prochaine génération de dirigeants principaux de l'information;
 - ⇒ de préparer les professionnels de la TI à occuper des postes de direction;
 - ⇒ de constituer un groupe de gestionnaires de projet;
 - ⇒ de former des gestionnaires de programme dans le domaine de la TI;
 - ⇒ de lancer un programme de transition afin de permettre au personnel de soutien administratif et aux membres des groupes désignés d'accéder au groupe Systèmes d'ordinateurs (CS).

5. Administration des services ministériels du SCT

Ce secteur d'activité fournit des directives et des conseils aux niveaux exécutif et ministériel, ainsi que des services juridiques, financiers et administratifs et des services d'affaires publiques et de ressources humaines.

Sommaire des renseignements financiers*

Dépenses prévues (RPP** 1998-1999)	21 562 000 \$
Autorisations totales	27 604 100 \$
Dépenses réelles en 1998-1999	26 388 158 \$

* (Comprend les cabinets du président, du secrétaire et contrôleur général et du secrétaire adjoint)

** Rapport sur les plans et les priorités

Implantation du SAP, le système intégré de gestion des finances et du matériel

- L'examen des mécanismes de rapport internes du SAP effectué en 1998-1999 a donné lieu à la formulation de recommandations concernant l'élaboration d'un cours de formation en gestion financière pour les agents administratifs, l'établissement d'un outil de travail et la conception d'un nouveau mécanisme de rapport. La mise en application des initiatives découlant de ces

recommandations sera réalisée en 1999-2000. C'était la première fois en 1998-1999 que le SAP était appliqué pendant toute l'année financière, et on en a profité pour apporter des améliorations qui ont permis de stabiliser le système.

Gestion du système d'information pour cadres

- Le SCT a mis en œuvre un nouveau système de gestion de la correspondance qui répond à la fois aux objectifs de l'an 2000 et aux objectifs liés aux systèmes partagés.

Système de gestion des documents et des références

- Le processus gouvernemental de demande de proposition a été mené à terme avec succès en 1998-1999. Les travaux de planification et de sélection des projets pilotes sont terminés. On entreprendra en 1999-2000 la mise en œuvre des projets pilotes, l'élaboration de cours de formation et l'établissement de stratégies de gestion du changement.

Gestion des grèves et des manifestations

- Des plans d'urgence ont été établis pour gérer les grèves et les manifestations de façon à assurer la sécurité du personnel et des biens matériels.

Système de contrôle de l'accès et de détection des intrusions

- Le logiciel de contrôle utilisé pour ce système a été adapté à l'an 2000. Cette nouvelle version donne plus de latitude en ce qui concerne les fonctions de sécurité du système, permettant ainsi d'adapter le système aux besoins des différents clients tout en maintenant son intégrité.

La Relève et le renouvellement du SCT

- Le SCT a recruté des CS et des analystes de programme pour renforcer sa capacité dans les secteurs où il est vulnérable.
- Un programme visant à accroître la mobilité a été élaboré et mis en œuvre pour encourager les affectations et les détachements au Secrétariat aussi bien qu'à l'extérieur de celui-ci et permettre ainsi au personnel d'élargir ses connaissances et son expérience.
- Les définitions de conseil de gestion et de programme de gestion moderne ont été approfondies, et les objectifs opérationnels des directions et des secteurs ont été harmonisés en fonction de ces nouvelles orientations. On a dû apporter

quelques changements organisationnels de manière à permettre au personnel de se familiariser avec ces changements.

- Les résultats d'un sondage effectué auprès des employés pour déterminer leurs besoins et les aider à s'adapter à une organisation en constante évolution feront l'objet d'un suivi.

Mise en œuvre d'un cadre ministériel de planification des ressources humaines

- Un cadre de responsabilisation décrivant les responsabilités du secrétaire et de tous les cadres supérieurs du Secrétariat a été institué et rattaché directement au processus de gestion du rendement en application au SCT.
- Le Secrétariat a défini les paramètres de la planification de la relève en réponse aux besoins particuliers d'un organisme central et a lancé cette initiative à l'échelle du Secrétariat.

Mise en œuvre du système de classification révisé

- Un comité directeur a été créé afin de surveiller la mise en œuvre de la NGC au sein du Secrétariat. On a fait appel à des comités d'évaluation composés d'employés du Secrétariat pour évaluer les descriptions de travail dans le cadre du processus d'échantillonnage du gouvernement. Environ 80 p. 100 des emplois ont été décrits selon la nouvelle méthode, en vue de la conversion au nouveau système fondé sur la NGC en 1999.

Rapports consolidés

Préparation à l'an 2000

Les progrès accomplis par le SCT à l'égard de l'an 2000 sont mis à jour périodiquement. Les résultats traduisent la continuité d'un processus de suivi qui vise expressément à permettre une analyse détaillée des plans de l'an 2000 qui ont trait aux fonctions essentielles à la mission du ministère (FEMM).

L'indice général d'achèvement des travaux de conversion à l'an 2000 dans le domaine des TI au SCT est de 100 p. 100.

Fonction	N ^{bre} total de systèmes liés aux FEMM	Conforme/non conforme	Date de la dernière conversion	Date du dernier essai	Date de la dernière mise en œuvre	Indice d'achèvement de la fonction
SCT	3	3/0	s.o.	31 mars 1999	31 mai 1999	100 %

Trois applications ont été signalées. Chaque application ne vise qu'un système.

- Deux des applications essentielles ont été conçues pour être conformes à l'an 2000 et sont en cours de production (documents du Cabinet et suivi des présentations).
- La troisième, le Système de gestion des dépenses, a été soumise à tous les tests requis, et la mise en œuvre s'est terminée le 31 mai 1999.

Tous les systèmes intégrés dont le SCT est responsable ont été mis à l'essai, et des plans ont été établis pour apporter les mesures correctives nécessaires dans le cas des systèmes qui ne sont pas conformes.

Les utilisateurs finals ont fait l'inventaire de leurs applications individuelles, qui est mis à jour une fois par semaine. Des plans ont été établis pour l'environnement et les applications des utilisateurs finals.

Les logiciels des serveurs et des ordinateurs de bureau font l'objet d'une mise à jour périodique.

Les ordinateurs de bureau (matériel) ont été testés et réparés ou remplacés, au besoin.

Le point sur le développement durable

La structure du SCT a évolué depuis que la Stratégie de développement durable a été élaborée. Les renseignements qui suivent traduisent les progrès réalisés relativement aux engagements énoncés dans la Stratégie, mais ils sont présentés selon la nouvelle structure.

Intégration des principes du développement durable à la gestion des ressources humaines

- Le SCT veille à ce que les principes du développement durable soient pris en compte dans l'élaboration et l'examen des lois, des politiques et des procédures relatives aux ressources humaines, ainsi que dans les présentations au Conseil du Trésor. Il suit de près les questions et les initiatives des ministères qui concernent le développement durable (comme le changement climatique) et fait en sorte que l'on tienne compte autant que possible des considérations liées aux ressources humaines.
- Avec le concours des ministères et des organismes, le SCT veille à ce que les plans stratégiques de gestion des ressources humaines respectent certains principes du développement durable, tels que ceux ayant trait au recrutement et au maintien en poste du personnel. Ces principes ont été intégrés au Cadre de travail pour une saine gestion des ressources humaines, élaboré par le SCT. En outre, le SCT sensibilise les ministères et les organismes aux avantages qu'offrent les régimes de travail souples sur le plan du développement durable, y compris la diversification des modes de prestation des services.

Intégration des principes du développement durable à la fonction moderne de contrôleur

- La gestion fondée sur les résultats est un outil indispensable pour accroître l'efficacité et l'efficacéité de l'appareil gouvernemental et, par le fait même, favoriser le développement durable. Le rapport global du gouvernement, *Une gestion axée sur les résultats 1998*, décrit les progrès réalisés à ce chapitre. Chaque ministère et organisme rédige des rapports sur son rendement et ses plans, lesquels sont structurés en fonction des principaux engagements en matière de résultats énoncés dans le rapport portant sur une gestion axée sur les résultats. Ces rapports fournissent des renseignements plus complets aux parlementaires sur les résultats que les ministères se sont engagés à atteindre pour mieux servir la population canadienne.
- Afin d'améliorer les rapports déposés au Parlement, une approche axée sur une plus grande transparence et une plus grande collaboration a été adoptée.

- Le SCT s'emploie à réduire les exigences en matière de rapport que doivent satisfaire les ministères en supprimant de nombreux rapports qui ne sont pas essentiels et en réduisant la taille d'autres rapports.
- Le SCT collabore avec ses partenaires fédéraux à la création et au maintien d'un milieu propice à la gestion des risques afin d'appuyer le mieux possible les objectifs du gouvernement. L'application d'une approche intégrée en matière de gestion des risques qui concilie les objectifs liés au développement économique, à l'équité sociale et à la qualité de l'environnement dans les processus opérationnels et décisionnels permet d'appuyer pleinement les principaux éléments du développement durable qui ont trait à l'amélioration de la qualité de vie, à l'engagement à assurer l'équité et à la prise de décisions plus éclairées et mieux intégrées.

Amélioration du service

- L'amélioration de la qualité des services fédéraux aux Canadiennes et aux Canadiens a notamment pour objectif d'accroître l'efficacité. Il peut en résulter une diminution importante des ressources utilisées et des déchets produits. Une architecture d'amélioration du service a été approuvée et diffusée à grande échelle afin d'améliorer au cours des deux prochaines années la façon dont nous offrons nos services.
- L'établissement de plans d'amélioration du service qui sont axés sur les résultats et tiennent compte des priorités des clients en matière d'amélioration des services peut contribuer grandement à accroître la qualité des services que reçoivent les citoyens. Le SCT aide les ministères et organismes à établir de tels plans afin de réduire progressivement l'écart entre les attentes des Canadiennes et des Canadiens en matière de services et la façon dont les services leur sont offerts.

Recours accru aux technologies de l'information pour appuyer le développement durable

- L'utilisation efficace de la gestion de l'information et des technologies de l'information (GI/TI) a des effets considérables sur le développement durable. Le SCT a lancé plusieurs initiatives importantes dans ce domaine.
 - L'initiative visant à préserver et à améliorer l'infrastructure stratégique de la GI/TI dans l'administration fédérale contribuera à améliorer la prestation des services et la communication des renseignements aux Canadiennes et aux Canadiens.
- ⇒ Le Cadre amélioré pour la gestion de la TI renforce la capacité du gouvernement de gérer de façon réussie ses investissements en GI/TI et lui permet ainsi de réaliser des investissements qui répondent à des besoins organisationnels précis et qui satisfont à des exigences stratégiques.

- ⇒ L'Infrastructure à clé publique (ICP) possédera les caractéristiques nécessaires, sur le plan de la confidentialité et de l'intégrité des données pour garantir la sécurité des transactions électroniques et appuyer ainsi la stratégie de commerce électronique du gouvernement. Le SCT a établi le cadre stratégique requis et résolu bon nombre des problèmes que posait la mise en œuvre de l'ICP.
- ⇒ L'accès électronique aux renseignements détenus par les ministères et le gouvernement a été passablement amélioré grâce aux sites Web et aux bases de données. Ces renseignements s'avèrent utiles tant pour les gestionnaires du gouvernement que pour le Parlement et le public et, comme ils sont disponibles sur support électronique, ils contribuent à réduire le nombre de documents imprimés.
- ⇒ L'utilisation réduite du papier contribue à la réalisation d'économies, car il en résulte une consommation réduite du carburant requis pour assurer le transport des documents et du personnel vers les points de service. Le recours aux transactions électroniques, par exemple la disponibilité de formulaires en ligne et l'accès à certains renseignements affichés sur le site Web, se traduit également par des économies substantielles sur le plan de l'entreposage des formulaires, des brochures et autres publications.
- ⇒ L'intégration de mécanismes de contrôle dans les systèmes de chauffage, d'éclairage, de ventilation et de climatisation souscrit également aux principes du développement durable.

Virage écologique

- Le SCT est locataire d'un immeuble obtenu par bail-achat par l'entremise de TPSGC, qui est en train de revoir la consommation d'énergie et d'eau de l'immeuble en vue de recommander des moyens de la réduire et de réaliser des économies. Le rapport est attendu à l'automne de 1999.
- TPSGC entend réexaminer, pour le compte du SCT, le programme de recyclage de l'immeuble afin de déterminer s'il serait possible de réduire davantage les déchets.
- Afin de faciliter l'acquisition de fournitures de bureau qu'il faut privilégier sur le plan environnemental, les fonctionnaires du SCT ont rencontré les marchands de l'immeuble afin d'encourager la mise en valeur de ces produits.
- Une liste de tous les détaillants qui vendent du carburant composé d'éthanol (E10) dans la région de la capitale nationale a été affichée sur l'InfoSite du SCT afin de renseigner le personnel sur la disponibilité de carburants de remplacement.

Mise en œuvre de la fonction moderne de contrôleur au SCT

Sur la recommandation du Conseil consultatif sur les normes et du Groupe de travail des sous-ministres sur la modernisation, le Secrétariat est devenu, en décembre 1998, le sixième ministère pilote à participer au projet de modernisation de la fonction de contrôleur. Le sous-ministre adjoint des Services ministériels s'est vu confier la responsabilité de ce projet pilote. Après avoir consulté les sous-ministres adjoints des cinq autres ministères pilotes à propos des stratégies et des enseignements appris, il a été décidé qu'il serait préférable pour le SCT de créer une unité spéciale pour planifier et organiser la mise en œuvre.

Les fonds affectés à cette unité viennent du Fonds d'innovation pour la fonction de contrôleur, et du personnel a été engagé. Cette unité se mettra à l'œuvre en septembre 1999. Comme le SCT et le ministère des Finances Canada partagent bon nombre de leurs services ministériels, ce ministère sera en mesure de profiter des leçons qu'en tirera le SCT. Le projet pilote sera axé d'abord sur le SCT, qui pourra ensuite transmettre ce qu'il a appris au ministère des Finances Canada.

Des renseignements complémentaires sur cette initiative seront communiqués dans le prochain rapport sur les plans et les priorités.

Rendement financier

Vue d'ensemble du rendement financier

Cette section présente le résumé du rendement financier du Secrétariat, dont il est fait état en regard de trois champs de programme et de onze secteurs d'activité distincts, conformément à la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation qui était en place lors de la période couverte par le rapport. Cette structure a été modifiée par la suite, comme il est indiqué dans la section Organisation du ministère du présent document.

Les tableaux intégrés à cette section illustrent la comparaison entre les dépenses prévues, les autorisations totales et les dépenses réelles. La colonne des dépenses prévues indique le montant inscrit dans le rapport sur les plans et les priorités du ministère pour 1998-1999 et elle indique les dépenses prévues au début de l'exercice. Les autorisations totales comprennent le montant inscrit au Budget principal des dépenses, aux budgets supplémentaires des dépenses et aux autres budgets des dépenses approuvés par le Parlement, afin de tenir compte de l'évolution des priorités et d'événements imprévus. La colonne des dépenses réelles indique les sommes qui ont véritablement été dépensées. Les écarts importants entre ces montants sont expliqués dans les notes en bas de page qui accompagnent les tableaux.

Les tableaux ci-après sont inclus dans la présente section.

- 1. Sommaire de crédits approuvés
- 2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
- 3. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
- 4. Besoins en ressources par organisation et secteur d'activités
- 5. Recettes disponibles
- 6. Paiements de transfert
- 7. Assurances de la fonction publique
- 8. Pensions de la fonction publique

Tableau financier 1 : Sommaire des crédits approuvés**Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)**

Crédit	1998-1999		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Nom du programme			
Programme relatif à l'administration centrale de la fonction publique			
1	74,6	114,3	109,3
2	44,2	44,2	39,9
(L) Président du Conseil du Trésor – Traitement et allocation pour automobile ¹	–	–	–
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	9,3	9,8	9,8
Total du Programme²	128,1	168,3	159,0
Éventualités du gouvernement et programmes financés par l'administration centrale			
5	450,0	385,7	–
10	–	6,5	–
15	10,0	–	–
Total des programmes	460,0	392,2	–
Programme de contributions de l'employeur aux régimes d'assurance			
20	766,8	766,9	622,1
(L) <i>Loi sur la mise au point des pensions du service public</i>	0,1	0,1	0,1
(L) <i>Loi sur les régimes de retraite particuliers⁵</i>	200,0	241,4	241,4
(L) Contributions disponibles de l'employeur versées en vertu de la <i>Loi sur la pension de la fonction publique</i> et d'autres loi concernant la retraite et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi⁶</i>	–	-24,1	-24,1
Total du Programme	966,9	984,3	839,5
Total pour le Secrétariat	1 555,0	1 544,8	998,5

¹ Montant réel : 49 978 \$

² Les « autorisations totales » comprennent le montant de 128,1 millions de dollars inscrit dans le rapport sur les plans et les priorités de 1998-1999 ainsi qu'un financement supplémentaire de 40,2 millions de dollars (30,2 millions de dollars provenant du Budget supplémentaires des dépenses et 10 millions de dollars qui ont été transférés du crédit de l'aide à la formation). Ces fonds sont destinés à la conformité aux exigences de l'an 2000, aux systèmes partagés obligatoires du gouvernement du Canada, à *La Relève*, à la fonction moderne de contrôleur, à la Norme générale de classification et aux initiatives en matière d'équité en emploi, aux exigences liées à la charge de travail ainsi qu'aux compensations pour les conventions collectives. Ce montant inclut également la provision reportée de 5 p. 100 de l'exercice 1997-1998. Les dépenses réelles sont moins élevées que prévues pour le Programme de stages pour les jeunes et Service Canada, pour le recrutement et pour les délais relatifs aux projets étant donné la réorganisation importante du Secrétariat. Ces dépenses réelles qui représentent les coûts pour l'ensemble du programme sont inférieures de 9,3 millions de dollars aux autorisations approuvées.

³ Le Budget supplémentaire des dépenses a approuvé 15 millions de dollars pour des initiatives à l'échelle de l'administration fédérale, telles que l'équité en emploi, la fonction moderne de contrôleur et les comités conjoints de transition de carrière desquels 8,5 millions de dollars ont été transférés à d'autres ministères.

⁴ Les coûts réels des paiements d'assurances ont été moindres que ceux prévus étant donné la réduction générale de la taille de la fonction publique ainsi que la surestimation de la demande de protection pour de nouveaux médicaments, demande qui ne s'est pas concrétisée.

⁵ Il y a eu une augmentation des contributions de l'employeur résultant d'une augmentation des paiements aux employés admissibles au Programme d'encouragement à la retraite anticipée (PERA). La provision relative au PERA a cessé d'être disponible en 1998.

⁶ Cet ajustement est le reflet du montant réel de la contribution de l'employeur versée au nom des ministères.

Tableau financier 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues des ministères par rapport aux dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	ÉTP	Fonctionnement	Capital	Subventions et contributions votées	Total provisoire des dépenses brutes votées	Subventions et contributions législatives	Total des dépenses brutes	Moins : Recettes disponibles	Total des dépenses nettes
Planification des ressources et gestion des dépenses									
(Dépenses prévues)	150,0	18,0	–	–	18,0	–	18,0	–	18,0
(Autorisations totales)	144,0	17,8	–	–	17,8	–	17,8	–	17,8
(Réelles)	137,0	14,7	0,6	–	15,3	–	15,3	–	15,3
Gestion des ressources humaines									
(Dépenses prévues)	249,0	26,9	–	44,2	71,1	–	71,1	0,1	71,0
(Autorisations totales)	347,0	42,0	–	44,2	86,2	–	86,2	1,0	85,2
(Réelles)	320,0	42,0	0,7	39,9	82,6	–	82,6	1,0	81,6
Fonction de contrôleur									
(Dépenses prévues)	94,5	10,9	–	–	10,9	–	10,9	0,6	10,3
(Autorisations totales)	151,0	19,2	–	–	19,2	–	19,2	0,1	19,1
(Réelles)	142,0	17,3	0,5	–	17,8	–	17,8	0,1	17,7
Gestion de l'information et technologies de l'information									
(Dépenses prévues)	64,0	7,6	–	–	7,6	–	7,6	0,4	7,2
(Autorisations totales)	98,0	19,0	–	–	19,0	–	19,0	0,4	18,6
(Réelles)	89,0	17,7	0,7	–	18,4	–	18,4	0,4	18,0
Travaux d'infrastructure Canada									
(Dépenses prévues)	–	1,0	–	–	1,0	–	1,0	–	1,0
(Autorisations totales)	12,0	1,1	–	–	1,1	–	1,1	–	1,1
(Réelles)	7,5	0,7	0,1	–	0,8	–	0,8	–	0,8
Administration des services ministériels du SCT									
(Dépenses prévues)	223,0	20,6	–	–	20,6	–	20,6	–	20,6
(Autorisations totales)	249,0	26,5	–	–	26,5	–	26,5	–	26,5
(Réelles)	248,0	25,3	0,3	–	25,6	–	25,6	–	25,6
Éventualités du gouvernement									
(Dépenses prévues)	–	450,0	–	–	450,0	–	450,0	–	450,0
(Autorisations totales)	–	385,7	–	–	385,7	–	385,7	–	385,7
(Réelles)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Aide à la formation									
(Dépenses prévues)	–	10,0	–	–	10,0	–	10,0	–	10,0
(Autorisations totales)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
(Réelles)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Initiatives à l'échelle de l'administration fédérale									
(Dépenses prévues)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
(Autorisations totales)	–	6,5	–	–	6,5	–	6,5	–	6,5
(Réelles)	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Secteurs d'activité	ÉTP	Fonctionnement	Capital	Subventions et contributions votées	Total provisoire des dépenses brutes votées	Subventions et contributions législatives	Total des dépenses brutes	Moins : Recettes disponibles	Total des dépenses nettes
Assurances de la fonction publique									
(Dépenses prévues)	–	819,6	–	0,2	819,8	–	819,8	76,0	743,8
(Autorisations totales)	–	819,6	–	0,2	819,8	–	819,8	76,0	743,8
(Réelles)	–	666,1	–	0,2	666,3	–	666,3	67,3	599,0
Pensions de la fonction publique									
(Dépenses prévues)	–	223,0	–	–	223,0	0,1	223,1	–	223,1
(Autorisations totales)	–	240,4	–	–	240,4	0,1	240,5	–	240,5
(Réelles)	–	240,4	–	–	240,4	0,1	240,5	–	240,5
Total									
(Dépenses prévues)	780,5	1 587,6	0,0	44,4	1 632,0	0,1	1 632,1	77,1	1 555,0
(Autorisations totales)	1 001,0	1 577,8	0,0	44,4	1 622,2	0,1	1 622,3	77,5	1 544,8
(Réelles)	943,5	1 024,2	2,9	40,1	1 067,2	0,1	1 067,3	68,8	998,5
Autres recettes et dépenses									
Recettes non disponibles									
(Dépenses prévues)	–	–	–	–	–	–	–	–	7,8
(Autorisations totales)	–	–	–	–	–	–	–	–	7,8
(Réelles)	–	–	–	–	–	–	–	–	7,4
Coût des services offerts par d'autres ministères									
(Dépenses prévues)	–	–	–	–	–	–	–	–	12,4
(Autorisations totales)	–	–	–	–	–	–	–	–	12,4
(Réelles)	–	–	–	–	–	–	–	–	12,0
Coût net du Secrétariat									
(Dépenses prévues)	–	–	–	–	–	–	–	–	1,547,2
(Autorisations totales)	–	–	–	–	–	–	–	–	1,565,0
(Réelles)	–	–	–	–	–	–	–	–	1,017,9

Tableau financier 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Comparaison historique des dépenses prévues des ministères par rapport aux dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1996-1997	Dépenses réelles 1997-1998	1998-1999		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Planification des ressources et gestion des dépenses	17,9	17,7	18,0	17,8	15,3
Gestion des ressources humaines	21,6	30,0	71,0	85,2	81,6
Fonction de contrôleur	10,2	9,7	10,3	19,1	17,7
Gestion de l'information et technologies de l'information	21,3	19,7	7,2	18,6	18,0
Travaux d'infrastructure Canada	0,8	0,8	1,0	1,1	0,8
Administration des services ministériels du SCT	21,1	22,0	20,6	26,5	25,6
Éventualités du gouvernement	–	–	450,0	385,7	–
Aide à la formation	–	–	10,0	–	–
Initiatives à l'échelle de l'administration fédérale	–	–	–	6,5	–
Assurances de la fonction publique	615,5	612,4	743,8	743,8	599,0
Pensions de la fonction publique	270,5	438,2	233,1	240,5	240,5
Total	978,9	1,150,5	1 555,0	1 544,8	998,5

Organisation	Secteurs d'activité											TOTAL
	Planification des ressources et gestion des dépenses	Gestion des ressources humaines	Fonction de contrôleur	Gestion de l'information et technologies de l'information	Travaux d'infrastructure Canada	Administration des services ministériels du SCT	Éventualités du gouvernement	Aide à la formation	Initiatives à l'échelle de l'administration fédérale	Assurances de la fonction publique	Pensions de la fonction publique	
Dirigeant principal des ressources humaines												
(Dépenses prévues)	–	71,0	–	–	–	–	–	10,0	–	743,8	223,1	1 047,9
(Autorisations totales)	–	85,2	–	–	–	–	–	–	2,5	743,8	240,5	1 072,0
(Réelles)	–	81,6	–	–	–	–	–	–	–	599,0	240,5	921,1
Fonction de contrôleur												
(Dépenses prévues)	–	–	10,3	–	–	–	–	–	–	–	–	10,3
(Autorisations totales)	–	–	19,1	–	–	–	–	–	4,0	–	–	23,1
(Réelles)	–	–	17,7	–	–	–	–	–	–	–	–	17,7
Dirigeant principal de l'information												
(Dépenses prévues)	–	–	–	7,2	–	–	–	–	–	–	–	7,2
(Autorisations totales)	–	–	–	18,6	–	–	–	–	–	–	–	18,6
(Réelles)	–	–	–	18,0	–	–	–	–	–	–	–	18,0
Services ministériels												
(Dépenses prévues)	–	–	–	–	–	20,6	–	–	–	–	–	20,6
(Autorisations totales)	–	–	–	–	–	26,5	–	–	–	–	–	26,5
(Réelles)	–	–	–	–	–	25,6	–	–	–	–	–	25,6
TOTAL												
(Dépenses prévues)	18,0	71,0	10,3	7,2	1,0	20,6	450,0	10,0	0,0	743,8	223,1	1,555,0
(Autorisations totales)	17,8	85,2	19,1	18,6	1,1	26,5	385,7	0,0	6,5	743,8	240,5	1,544,7
(Réelles)	15,3	81,6	17,7	18,0	0,8	25,6	0,0	0,0	0,0	599,0	240,5	998,5
% du TOTAL	1,5 %	8,2 %	1,8 %	1,8 %	0,1 %	2,6 %	–	–	–	–	–	100,0 %

Tableau financier 5 : Recettes disponibles**Recettes disponibles par secteur d'activité (en millions de dollars)**

Secteurs d'activité	Recettes réelles 1996-1997	Recettes réelles 1997-1998	1998-1999		
			Recettes prévues	Autorisations totales ¹	Recettes réelles
Planification des ressources et gestion des dépenses	0,3	0,1	–	–	–
Gestion des ressources humaines	0,9	0,8	0,1	1,0	1,0
Fonction de contrôleur	0,5	0,8	0,6	0,1	0,1
Gestion de l'information et technologies de l'information	11,2	22,2	0,4	0,4	0,4
Travaux d'infrastructure Canada	–	–	–	–	–
Administration des services ministériels du SCT	0,2	–	–	–	–
Éventualités du gouvernement	–	–	–	–	–
Aide à la formation	–	–	–	–	–
Initiatives à l'échelle de l'administration fédérale	–	–	–	–	–
Assurances de la fonction publique	70,4	67,7	76,0	76,0	67,3
Pensions de la fonction publique	–	–	–	–	–
Total des recettes disponibles	83,5	91,6	77,1	77,5	68,8

¹ L'augmentation des recettes disponibles est liée à la commandite non prévue de conférences (frais d'inscription).

Tableau financier 6 : Paiements de transfert**Paiements de transfert par secteur d'activité applicable (en millions de dollars)**

Secteurs d'activité	Recettes réelles 1996-1997	Recettes réelles 1997-1998	1998-1999		
			Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles
SUBVENTIONS					
Sans objet					
CONTRIBUTIONS					
Planification des ressources et gestion des dépenses	–	–	0,0	0,0	0,0
Gestion des ressources humaines ¹	–	3,3	44,2	44,2	39,9
Fonction de contrôleur	–	–	0,0	–	–
Gestion de l'information et technologies de l'information ²	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0
Travaux d'infrastructure Canada	–	–	0,0	0,0	0,0
Administration des services ministériels du SCT ³	0,1	–	–	–	–
Éventualités du gouvernement	–	–	–	–	–
Aide à la formation	–	–	–	–	–
Initiatives à l'échelle de l'administration fédérale	–	–	–	–	–
Assurances de la fonction publique ⁴	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Pensions de la fonction publique ⁵	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1
Total des contributions	0,6	3,9	44,5	44,5	40,2
Total des paiements de transfert	0,6	3,9	44,5	44,5	40,2

¹ Programme des stages pour les jeunes² Institut international des sciences administratives (IISA) et Fondation canadienne pour la vérification intégrée³ Le Conference Board du Canada⁴ Régime d'avantages sociaux pour les survivants des employés décédés dans l'exercice de leurs fonctions⁵ Loi sur la mise au point des pensions du service public

Tableau financier 7 : Assurances de la fonction publique**Dépenses liées aux assurances de la fonction publique (en millions de dollars)**

	Recettes réelles 1996-1997	Recettes réelles 1997-1998	1998-1999		
			Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles
Assurances	441,3	435,4	552,8	552,8	440,6
Réduction des cotisations d'assurance-emploi	0,9	0,8	1,4	1,4	0,8
Cotisations pour les employés recrutés sur place	4,1	5,2	5,5	5,5	5,1
Cotisations sociales	234,4	234,6	255,3	255,3	215,7
Taxes du Québec sur les ventes	5,2	4,1	4,8	4,8	4,1
	685,9	680,1	819,8	819,8	666,3
Moins : Recettes disponibles	70,4	67,7	76,0	76,0	67,3
Total pour les assurances de la fonction publique	615,5	612,4	743,8	743,8	599,0

Tableau financier 8 : Pensions de la fonction publique

Dépenses liées aux pensions de la fonction publique (en millions de dollars)

	Recettes réelles 1996-1997	Recettes réelles 1997-1998	1998-1999		
			Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles
<i>Loi sur la mise au point des pensions du service public</i>	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Programme d'encouragement à la retraite anticipée	250,5	392,7	200,0	241,4	241,4
Régimes de pension pour les employés recrutés sur place	8,0	10,6	11,0	11,6	11,6
Sécurité sociale pour les employés recrutés sur place	10,2	11,0	12,0	11,5	11,5
Contributions aux pensions de retraite et à d'autres avantages sociaux des employés	1,7	23,8	–	-24,1	-24,1
Total pour les pensions de la fonction publique	270,5	438,2	223,1	240,5	240,5

Renseignements supplémentaires

Organisation du Ministère

En août 1999, le Secrétariat a révisé sa *Structure de planification, de rapport et de responsabilisation* (SPRR). Voici un aperçu des principaux éléments de la nouvelle structure.

Programme

1. Programme du conseil de gestion

Objectif : Appuyer le Conseil du Trésor dans son rôle de conseil de gestion du gouvernement en partenariat avec les ministères, les organismes, les sociétés d'État et les autres organismes centraux, en vue d'offrir un excellent service au gouvernement, au Parlement et à la population canadienne.

Dans le cadre de ce programme, le Secrétariat aide le Conseil du Trésor à remplir le mandat qui lui a été confié à titre d'employeur, de contrôleur et de gestionnaire général de la fonction publique. Il l'aide également à s'acquitter de ses responsabilités à l'égard des politiques fédérales de gestion financière et administrative et de gestion des ressources humaines et d'autres politiques semblables. Le Secrétariat fournit en outre des renseignements et des avis intégrés qui permettent au Conseil du Trésor et aux autres ministres d'avoir une vue d'ensemble de l'appareil gouvernemental.

Secteurs d'activité et responsables

1. Gestion et planification des dépenses

Objectif : Affecter les ressources de l'État en conformité avec les priorités du gouvernement et le cadre financier.

Responsables : Secrétaires adjoints, secteurs de programmes; secrétaire adjoint, Secteur des dépenses et des stratégies de gestion; secrétaire adjoint, Secteur des opérations et de l'analyse des dépenses.

2. Fonction de contrôleur

Objectif : Adopter des pratiques de gestion qui sont axées sur les résultats et les valeurs, qui intègrent les données financières et l'information sur les résultats pour les besoins de la planification et des rapports, qui tiennent compte des

risques de façon responsable et qui prévoient des mécanismes de contrôle appropriés.

Responsable : Sous-contrôleur général

3. Service et innovation

***Objectif :** Promouvoir une fonction publique innovatrice et axée sur les citoyens qui répond aux priorités des Canadiens en matière d'amélioration des services et qui est engagée à leur offrir des services qui satisfont à leurs attentes ou les dépassent.*

Responsable : Secrétaire adjoint, Secteur du service et de l'innovation

4. Gestion de l'information et technologies de l'information

***Objectif :** Utiliser de façon stratégique la gestion de l'information et les technologies de l'information afin d'offrir des services gouvernementaux abordables et adaptés aux besoins des citoyens.*

Responsable : Dirigeante principale de l'information

5. Gestion des ressources humaines

***Objectif :** Promouvoir une fonction publique qui est axée sur les résultats et fondée sur les valeurs, et qui est représentative, vouée à l'apprentissage et la meilleure au monde.*

Responsable : Dirigeant principal des ressources humaines

6. Administration des services ministériels du SCT

***Objectif :** Offrir des services ministériels efficaces pour aider tous les secteurs de programmes et les secteurs d'activité connexes à atteindre leurs objectifs.*

Responsables : Sous-ministre adjoint, Services ministériels; directeur exécutif, Affaires publiques; directeur exécutif, Services ministériels et exécutifs; avocat général principal, Services juridiques.

Sommaire des principaux engagements en matière de résultats

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada s'est engagé		
À fournir aux Canadiennes et aux Canadiens ce qui suit :	De la manière suivante :	Réalisation signalée dans :
Affectation des ressources de l'État en conformité avec les priorités du gouvernement et le cadre financier	Ressources affectées selon les priorités du gouvernement Des analyses et des renseignements pertinents qui facilitent la prise de décisions	Rapport ministériel sur le rendement – Partie 3 Voir aussi : http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/rpem/homef.html http://www.tbs-sct.gc.ca/gos-sog/gos_home_f.html
Des pratiques de gestion qui sont axées sur les résultats et les valeurs, qui intègrent les données financières et l'information sur les résultats pour les besoins de la planification et des rapports, qui tiennent compte des risques de façon responsable et qui prévoient des mécanismes de contrôle appropriés	Des <i>normes</i> appropriées pour la gestion des ressources dans les ministères et l'ensemble de l'administration fédérale <i>Présentation</i> de plans et de rapports sur le rendement crédibles et pertinents <i>Gestion</i> responsable des ressources publiques Un <i>effectif</i> compétent pour appuyer la gestion des ressources et des résultats dans les ministères	Rapport ministériel sur le rendement – Partie 3 Voir aussi : http://www.tbs-sct.gc.ca/CMO_MFC/contenu.htm
Une fonction publique innovatrice et axée sur les citoyens qui répond aux priorités des Canadiennes et des Canadiens en matière d'amélioration des services et qui est engagée à leur offrir des services qui satisfont à leurs attentes ou les dépassent	Accès amélioré pour les citoyens au gouvernement fédéral Satisfaction accrue des citoyens à l'égard des services de l'État Des organisations fédérales qui sont mieux adaptées aux besoins des citoyens, plus innovatrices et efficaces et davantage axées sur le service Centre d'excellence et leadership en ce qui concerne l'innovation, le rendement organisationnel et l'amélioration des services	Rapport ministériel sur le rendement – Partie 2 Voir aussi : http://www.tbs-sct.gc.ca/si-si/home_f.html

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada s'est engagé		
À fournir aux Canadiennes et aux Canadiens ce qui suit :	De la manière suivante :	Réalisation signalée dans :
Utilisation stratégique de la gestion de l'information et des technologies de l'information (GI/TI) pour offrir des services gouvernementaux abordables et adaptés aux besoins des citoyens	<p>Une infrastructure stratégique de GI/TI permettant de transiger en toute sécurité avec les citoyens et le secteur privé</p> <p>Adoption réussie d'un cadre de gouvernance intégrée pour gérer les risques, orienter les investissements et fixer des normes</p> <p>Un effectif fédéral hautement compétent en GI/TI</p>	<p>Rapport ministériel sur le rendement – Partie 4</p> <p>Voir aussi :</p> <p>http://www.cio-dpi.gc.ca/home_f.html</p> <p>http://www.info2000.gc.ca/</p>
Une fonction publique qui est axée sur les résultats et fondée sur les valeurs, et qui est représentative, vouée à l'apprentissage et la meilleure au monde	<p>Gestion moderne et efficace des ressources humaines et exercice des responsabilités de l'employeur dans les principaux champs de résultats énoncés dans le <i>Cadre de travail pour une saine gestion des ressources humaines dans la fonction publique</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une fonction publique bien dirigée • Un effectif qui repose sur des valeurs • Un effectif productif • Un milieu de travail habilitant • Un effectif durable 	<p>Rapport ministériel sur le rendement – Partie 1</p> <p>Voir aussi :</p> <p>http://www.tbs-sct.gc.ca/hr_connexions_rh/HRX_menu_f.html</p> <p>http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/ollo/français/index.html</p>
Programmes spéciaux*	<p>Exécution réussie des programmes et projets à court terme confiés au SCT dans le cadre des responsabilités du conseil de gestion en vue d'appuyer les initiatives touchant l'ensemble de la fonction publique fédérale</p>	

* Comme le rôle du conseil de gestion continue d'évoluer, on s'attend à ce que le SCT se voit confier des programmes et des initiatives à caractère horizontal qui sont de courte durée et ne font pas partie de ses secteurs d'activité traditionnels. La section portant sur les programmes spéciaux nous offre la marge de manœuvre nécessaire pour mener à bien ces programmes sans avoir à modifier la SPRR qui a été approuvée.

Évolution du Secrétariat – Concordance avec l'ancienne structure

Nouveau/ ancien	Planification des programmes et répartition des dépenses	Fonction de contrôleur	Service et innovation	GI/TI	Gestion des ressources humaines	Administratio n des services ministériels
Planification des ressources et gestion des dépenses	X	X	X			
Gestion des ressources humaines					X	
Fonction de contrôleur		X				
GI/TI				X		
Travaux d'infrastructure	Ce programme a pris fin le 31 mars 1999					
Éventualités du gouvernement	X					
Reprographie	Responsabilité transférée à TPSGC					
Aide à la formation	N'est plus nécessaire depuis que l'Examen des programmes a pris fin					
Initiatives à l'échelle de l'administration fédérale		X			X	
Assurances de la fonction publique					X	
Pensions de la fonction publique					X	
Administration des services ministériels						X

Modifications apportées aux programmes

Il a été décidé de fusionner les trois programmes (Programme relatif à l'administration centrale de la fonction publique, Éventualités du gouvernement et programmes financés par l'administration centrale et Programme de contributions de l'employeur aux régimes d'assurance) du Secrétariat afin d'en refléter plus fidèlement les activités et d'accroître la responsabilisation. Plusieurs autres programmes ont pris fin ou ont été cédés à d'autres organisations pendant cette période. Le crédit relatif à la reprographie, qui faisait partie du Programme des éventualités du gouvernement et programmes financés par l'administration centrale, a été transféré à TPSGC et retiré de la structure du SCT.

L'aide à la formation, offerte également dans le cadre des Éventualités du gouvernement et programmes financés par l'administration centrale, n'est plus nécessaire depuis que l'Examen des programmes a pris fin.

Un crédit a été ajouté en raison du nouveau rôle de conseil de gestion du Conseil du Trésor. Le crédit accordé pour les Initiatives à l'échelle de l'administration fédérale vise à appuyer le financement d'initiatives gouvernementales précises telles que le Fonds d'innovation pour la modernisation de la fonction de contrôleur et le Programme des mesures positives d'équité en emploi. Ce crédit est associé au Programme des éventualités du gouvernement et programmes financés par l'administration centrale.

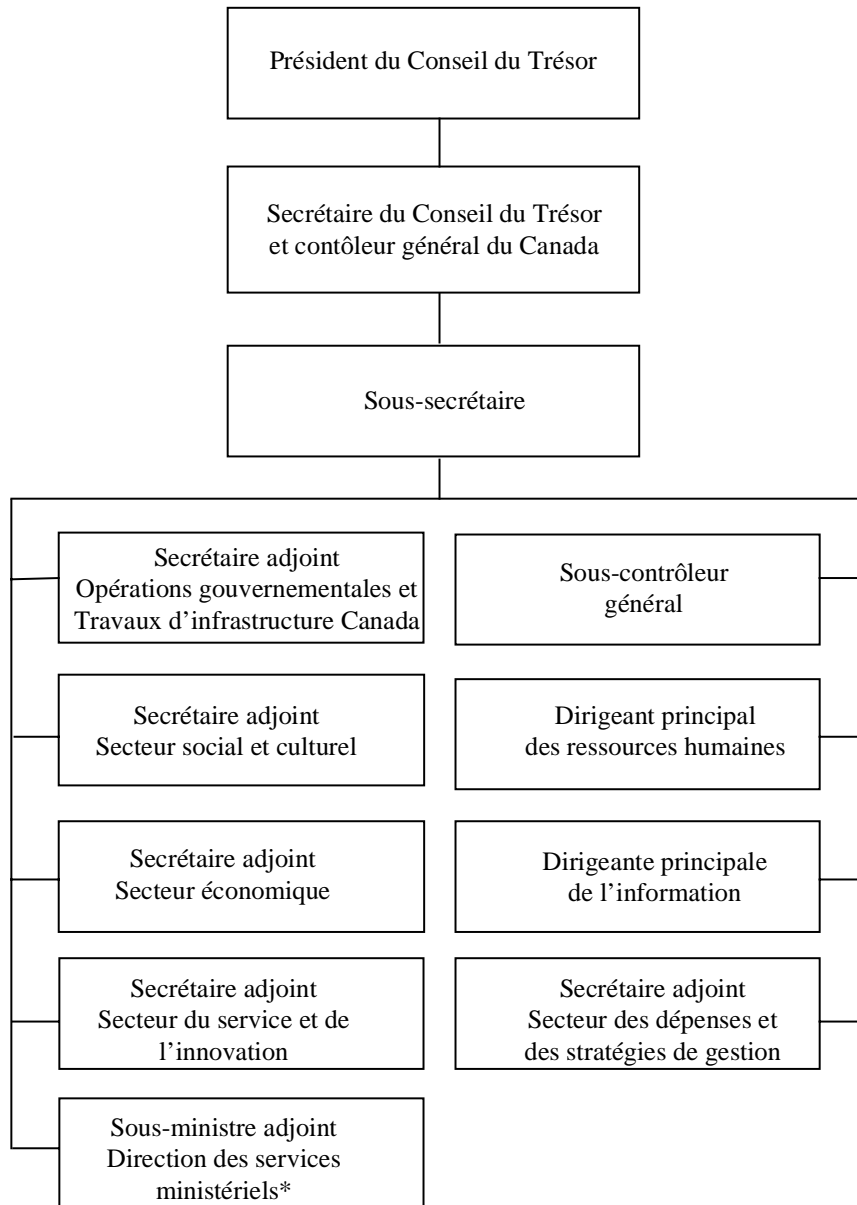
Autres changements

Le programme Travaux d'infrastructure Canada, qui était l'un des secteurs d'activité du Programme relatif à l'administration centrale de la fonction publique, a pris fin le 31 mars 1999 et n'a pas été reconduit.

Des modifications ont été apportées à la mission, à la vision et aux objectifs stratégiques pour mieux tenir compte de l'évolution de la notion de conseil de gestion et de ses répercussions sur le Secrétariat.

Organigramme

Conseil du Trésor



* Services communs avec le ministère des Finances Canada

Sites Web et personnes-ressources

Directions et secteurs

Dirigeant principal de l'information : http://www.cio-dpi.gc.ca/home_f.html.

Le carrefour de la fonction de contrôleur : http://www.tbs-sct.gc.ca/CMO_MFC/contenu.htm.

CONNEXIONS RESSOURCES HUMAINES : http://www.tbs-sct.gc.ca/hr_connexions_rh/HRXmenu_f.html.

Service et innovation : http://www.tbs-sct.gc.ca/si-si/home_f.htm.

Secteur des opérations gouvernementales : http://www.tbs-sct.gc.ca/gos-sog/gos_home_f.html.

Planification des ressources et gestion des dépenses : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/rpem/homef.html>.

Projets spéciaux

Norme générale de classification : <http://www.tbs-sct.gc.ca/ucs-ngc/français/accueil.html>.

Programme de stages pour les jeunes dans le secteur public fédéral : <http://www.tbs-sct.gc.ca/yip-psj/français/isitset.html>.

Groupe de travail sur une fonction publique inclusive : http://www.tbs-sct.gc.ca/inclusive/mainpage_f.html.

Langues officielles : <http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/ollo/français/index.html>.

Autres renseignements

L'édifice sans complexe est un bulletin électronique destiné à la collectivité des biens immobiliers.

Collectivités minoritaires de langues officielles : promouvoir un objectif gouvernemental – achevé en novembre 1998 et disponible auprès de Patrimoine canadien.

Service to the Public: Getting on Board/Le service au public : Moi j'embarque. Cette publication s'adresse aux gestionnaires qui doivent communiquer avec le public dans la langue officielle de son choix.

Maintenir le cap : la dualité linguistique au défi des transformations gouvernementales – ce rapport du Groupe de travail sur les transformations gouvernementales et les langues officielles peut être consulté sur le site Web des langues officielles.

L'étude *Les obstacles au partenariat* est disponible sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/si-si/asd/francais/approches/partenariats/menu.htm>.

La mise sur pied d'un OSS – Cadre et principes applicables à l'organisme de service spécial (<http://www.tbs-sct.gc.ca/si-si/asd/francais/approches/oss/content.htm>).

Répertoire des biens immobiliers fédéraux : www.tbs-sct.gc.ca/dfrp/.

InfoCentrale (www.tbs-sct.gc.ca/rpm-gbi/) – Le centre d'échange de renseignements de la collectivité des biens immobiliers. Ce site auquel a accès la population canadienne offre des renseignements sur la gestion des biens immobiliers.

Lois appliquées par le SCT et textes législatifs connexes

Loi sur la gestion des finances publiques

Loi sur la pension de la fonction publique

Loi sur les langues officielles

Loi sur l'emploi dans la fonction publique

Loi sur l'équité en matière d'emploi

Loi sur les immeubles fédéraux

Loi sur les relations de travail dans la fonction publique

Les responsabilités prévues par la *Loi sur l'accès à l'information* et par la *Loi sur la protection des renseignements personnels* incombent au président ou à la présidente du Conseil du Trésor à titre de ministre.

Liste des rapports annuels prévus par la loi et autres rapports ministériels

Rapport annuel sur l'application de la <i>Loi sur les allocations de retraite des parlementaires</i>
Rapport annuel sur l'application de la <i>Loi sur la pension de la fonction publique</i>
Rapport annuel sur les marchés de l'État adjugés par les ministères et organismes
Rapport annuel sur les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts
Rapport annuel sur l'équité en emploi dans la fonction publique fédérale
Rapport annuel sur les langues officielles dans les institutions fédérales
Rapport annuel sur l'application de la <i>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</i>
Budget supplémentaire des dépenses (B)
Rapport sur les plans et les priorités
Rapport sur le rendement
Une gestion axée sur les résultats